

**CONVENTION DE TRANSFERT A LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
DES PARTICIPATIONS MUNICIPALES POUR LE FINANCEMENT DE CINQ
PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE (PRU) DES XVe ET XVIe
ARRONDISSEMENTS VALANT :**

Avenant n° 7 à la convention n° 07/1059 « PRU PLAN D'AOU SAINT ANTOINE LA VISTE »

Avenant n° 10 à la convention n° 09/0387 « PRU LA SAVINE »

Avenant n° 8 à la convention n° 10/0671 « PRU NOTRE DAME LIMITE SOLIDARITE »

Avenant n° 6 à la convention n° 10/0672 « PRU PLAN D'AOU AVENANT LA VISTE / PROJET DE LA VISTE »

Avenant n° 5 à la convention n° 11/1332 « PRU NOTRE DAME LIMITE PARC KALLISTE »

ENTRE

La Ville de Marseille, représentée par son Maire, Monsieur Benoît PAYAN, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal n°20/0736/EFAG en date du 21 décembre 2020 .

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau Métropolitain n°.... du 2020 .

Le Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » représenté par sa liquidatrice, Madame Nathalie N'DOUMBE, autorisée à signer la présente convention par délibération de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° AG_2005.003 du 25 mai 2020 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (PRU) engagés sur son territoire, la Ville de Marseille a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003 sous l'ancienne appellation de « GIP pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes », des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements des co-financeurs publics des opérations relevant des PRU.

Le détail des 5 conventions et leurs avenants du PNRU concernés par la présente convention est rappelé en annexe 2 à la convention.

Le GIP créé pour une durée déterminée, a été prorogé par avenants successifs à sa convention constitutive, jusqu'au 31 décembre 2019.

Sur proposition de son conseil d'administration, l'Assemblée Générale du GIP du 5 juillet 2019, a validé le principe du transfert de son activité à la Métropole Aix-Marseille-Provence compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, et la prorogation de 3 ans de sa durée, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de lui permettre de mener à son terme la gestion des flux de financements publics des PRU.

Le 18 octobre 2019, l'Assemblée Générale a approuvé l'avenant n°10 à la convention constitutive, relatif à la mise en œuvre de cette décision, nécessitant d'être acté et signé par l'ensemble des membres du GIP à savoir l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence venant aux droits de l'ex-Communauté Urbaine de Marseille, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, les Villes de Marseille et Septèmes-les-Vallons, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'association régionale des organismes HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille ont respectivement approuvé l'avenant par délibérations des 24 octobre 2019 et 25 novembre 2019.

La Région Sud ayant signifié à la Métropole Aix-Marseille-Provence que cet avenant ne serait pas inscrit à l'ordre du jour de son assemblée délibérante du 13 décembre 2019, le GIP MRU a été de facto dissous au 31 décembre 2019 par décision de son assemblée générale du 18 décembre 2019.

La dissolution du GIP MRU entraînant sa liquidation, la personnalité morale du GIP subsiste pour assurer uniquement les besoins associés à la réalisation des éléments d'actif et à l'apurement du passif, tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation.

Par contre, il ne lui est plus possible d'assurer ses anciennes missions de mutualisation des co-financements publics et d'ingénierie en maîtrise d'ouvrage, telles que prévues dans les conventions de mise en œuvre des PRU.

Ainsi, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté la reprise de l'ensemble des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine gérés par le GIP MRU.

La reprise de ces activités nécessite toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des opérations relevant des programmes PRU.

1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement et/ou de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions municipales octroyées au GIP MRU dans le cadre de la mise en œuvre des PRU engagés sur le territoire de la Ville de Marseille.

2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Sur la base de la répartition des subventions municipales entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU, présentée dans les tableaux par PRU en annexe 1 de la présente convention et de l'ensemble des conventions de financement et avenants passés entre la Ville de Marseille et le GIP MRU dans le cadre d'une partie des PRU listés ci-après (Cf.détail annexe 2) :

« PRU PLAN D'AOU SAINT ANTOINE LA VISTE »

« PRU LA SAVINE »

« PRU NOTRE DAME LIMITE SOLIDARITE »

« PRU PLAN D'AOU AVENANT LA VISTE / PROJET DE LA VISTE »

« PRU NOTRE DAME LIMITE PARC KALLISTE »

La Ville de Marseille s'engage :

- à verser au GIP MRU représenté par sa liquidatrice, les subventions municipales appelées auprès du GIP MRU par les différents maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à régler au GIP MRU, les subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à autoriser la Métropole Aix-Marseille-Provence à verser par anticipation aux maîtres d'ouvrage des opérations transférées en sa faveur, les subventions municipales, dès réception de la validation écrite que les Services de la Ville de Marseille lui délivreront, précisant le montant du mandat émis par la Ville après vérification des documents justificatifs transmis par la Métropole.
La Métropole est ainsi autorisée par la Ville de Marseille à procéder à ces versements sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention municipale ;
- à verser à la Métropole Aix-Marseille-Provence le montant des subventions municipales ainsi validé par les services de la Ville ;
- à régler directement à la Métropole Aix-Marseille-Provence les subventions municipales intéressant les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage, y compris en matière de reprise de l'ingénierie de projet précédemment exercée par le GIP MRU ;

- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence le bénéfice des avances sur subventions municipales initialement versées au GIP MRU, jusqu'au solde des opérations subventionnées, dans la limite de la durée de la présente convention au-delà de laquelle les subventions non perçues feront l'objet d'une caducité automatique ;
- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour les opérations non soldées, la part des subventions sur lesquelles un écart de versement serait constaté entre la subvention sollicitée par le maître d'ouvrage via le GIP MRU et le versement effectif de la Ville de Marseille après instruction, de façon à garantir jusqu'au terme de la présente convention le droit à subvention du maître d'ouvrage sur la base de justificatifs qu'il serait en mesure de communiquer à la Métropole après la date de dissolution du GIP MRU.
- Pour les opérations du PNRU non soldées par la présente convention, la ville de Marseille souhaite qu'une revue de projets soit réalisée au plus tôt afin de s'assurer que les opérations de programme de rénovation urbaines aient bien été menées à leur terme.
- La Ville de Marseille engagera des discussions avec L'ANRU et la Métropole pour que le protocole de préfiguration du NPRU soit modifié afin que le rôle de la Ville de Marseille soit renforcé dans la gouvernance du NPRU.

-
Le GIP MRU, représenté par sa liquidatrice, s'engage :

- à contrôler les justificatifs de dépenses qui lui ont été transmis par les maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019 et à les communiquer à la Ville de Marseille, en complément de ceux déjà reçus, en vue de permettre le versement des subventions municipales concernées ;
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par la Ville de Marseille, les subventions municipales qu'il aura ainsi préalablement réunies ;
- à solliciter les versements de subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à reverser à la Métropole les avances sur subventions municipales perçues et non engagées, dont la Ville de Marseille s'est engagée ci-dessus à maintenir le bénéfice au profit de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage :

- à poursuivre le suivi de l'état d'avancement sur le terrain des opérations de rénovation urbaine subventionnées par la Ville de Marseille, jusqu'à leur clôture comptable.
La Métropole ne peut pas être tenue responsable d'un défaut ou d'un retard dans l'exécution des travaux par les différents maîtres d'ouvrage ;

- à contrôler les justificatifs de dépenses des maîtres d'ouvrage et à les communiquer à la Ville de Marseille qui, après réception et contrôle, délivrera à la Métropole Aix-Marseille-Provence une validation écrite précisant le montant du mandat de la subvention municipale en résultant, autorisant ainsi la Métropole à en assurer, par anticipation, le versement aux maîtres d'ouvrage ;
La Métropole ne peut être tenue responsable d'une différence pouvant exister entre le montant de la demande de subvention faite par le maître d'ouvrage et le montant du mandat de la subvention municipale après instruction. A ce titre, la Métropole ne peut être redevable d'une quelconque somme à l'égard du maître d'ouvrage.
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par la Ville de Marseille les subventions municipales, dès réception de la validation écrite susvisée et ce, sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention municipale.

3 – MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

3.1 Les subventions municipales attribuées aux maîtres d'ouvrages seront versées au GIP MRU, pour les demandes des maîtres d'ouvrage reçues par le GIP avant le 31 décembre 2019, et à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les autres cas, ceux-ci étant chargés de reverser ensuite ces aides aux maîtres d'ouvrages bénéficiaires.

En investissement et en fonctionnement :

Le versement de chaque subvention allouée par opération interviendra, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'une demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou du GIP MRU, à laquelle sera joint un état récapitulatif des dépenses réglées, établi par le maître d'ouvrage de l'opération. Cet état sera attesté et signé conjointement par le comptable habilité (comptable public ou Expert-comptable selon le statut juridique de l'organisme maître d'ouvrage) et le représentant du maître d'ouvrage de l'opération.

Les états récapitulatifs de dépenses devront mentionner l'objet, l'émetteur de la facture, le montant, le mode de règlement, la date et les références du règlement.

Les demandes de versement qu'ils présenteront respectivement à la Ville de Marseille, seront signées :

- pour les demandes du GIP MRU par la liquidatrice du groupement,
- pour les demandes de la Métropole par son(sa) Président(e) ou son représentant

Ces documents seront transmis par courrier, en un seul exemplaire original, à l'adresse suivante :

Ville de Marseille
Direction Générale Adjointe à l'Urbanisme au Foncier et au Patrimoine
Direction des Ressources Partagées
40 rue Fauchier
13233 Marseille Cedex 20

3.2 Le versement des subventions municipales attribuées respectivement au GIP MRU et à la Métropole pour les opérations placées sous leur maîtrise d'ouvrage, se fera selon les mêmes modalités visées au 3.1.

4 – COMMUNICATION

Il est rappelé, notamment pour les travaux des maîtres d'ouvrage n'ayant pas démarré, que le soutien financier de la Ville de Marseille doit apparaître sur tous moyens de communication utilisés pour en informer le public (communiqués de presse, lettres d'information, publications ou site internet de la Métropole...).

Le logo de la Ville de Marseille devra être apposé sur tous panneaux ou bâches de chantiers pendant la durée des travaux et sur le site de ces derniers. Il sera également apposé sur les cartons d'invitation.

5 - DUREE DE LA CONVENTION

Afin de favoriser le bon achèvement et la clôture comptable des opérations subventionnées dans le cadre des PRU engagés sur le territoire de la ville de Marseille, la présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2022

En tout état de cause, les engagements du GIP MRU prendront fin à la clôture de sa liquidation et à la publication de celle-ci.

6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à son égard à l'initiative de l'une des autres parties. Cette résiliation interviendra de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant une mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet

La présente convention pourra également être résiliée par la Ville de Marseille, le GIP- MRU ou la Métropole de manière unilatérale et anticipée à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

7 – RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

A défaut d'un tel accord dans un délai de deux mois à compter de la demande d'une des parties, chacune pourra saisir ledit tribunal.

8 – ANNEXES A LA CONVENTION

Annexe 1 – Tableaux détaillés des financements de la Ville de Marseille, par PRU et par opération, à verser au GIP MRU et à transférer à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Annexe 2 – Détail des Conventions et avenants passés entre La Ville de Marseille et le GIP MRU dans le cadre des PRU engagés sur le territoire de la ville de Marseille

Fait à Marseille le
En trois exemplaires

Pour la Ville de Marseille Le Maire ou son représentant	Pour la Métropole-Aix-Marseille-Provence La Présidente Martine VASSAL
Pour le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine La liquidatrice Nathalie N'DOUMBE	

PRU PLAN D'AOU ST ANTOINE LA VISTE
CONVENTION N°2007-1059 - AVENANT N°7

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Plan d'Aou Ilot 5.3 - Eider – 9 PLAI	ERILIA	1 536 930,00	91 978,00	91 978,00	0,00	0	0	0	0	0
Plan d'Aou Ilot 6.1.1-Goéland – 28 PLAI	ERILIA	5 844 607,00	527 750,00	527 750,00	0,00	0	0	0	0	0
Plan d'Aou Ilot 6.1.2 -Gabian– 19 logts PLAI	ERILIA	3 357 466,00	91 501,00	91 500,98	0,00	0	0	0	0	0
ERILIA 19 LOGEMENTS										
Diffus – Acquisit*, améliorat° -14 PLUS	ERILIA	1 570 097,00	431 299,00	431 298,99	0,00	0	0	0	0	0
Plan d'Aou 6.1.1 Cormorans (ex Malouins) 27 PLAI	ERILIA	5 468 277,00	578 865,00	578 865,00	0,00	0	0	0	0	0
Boulevard Boues (13003) – 55 PLUS	ERILIA	7 322 007,00	1 635 157,00	1 635 157,11	0,00	0	0	0	0	0
La Viste Traverse Bonnet – 55 PLUS	ERILIA	6 547 484,00	772 463,00	772 462,62	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL ERILIA		31 646 868,00	4 129 013,00	4 129 012,70	0,00	0	0	0	0	0
Docks Libres (13003) – Ex-La Bricarde Provisoire - PLAI	LOGIREM	2 193 575,00	81 016,00	81 015,88	0,00	0	0	0	0	0
Plan d'Aou - Corvettes - PLAI	LOGIREM	4 690 923,00	583 174,00	583 174,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		6 884 498,00	664 190,00	664 189,88	0,00	0	0	0	0	0
Reconstitution hors site Berthelot (6 PLAI)	SUD HABITAT	682 399,00	232 676,00	232 676,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL SUD HABITAT		682 399,00	232 676,00	232 676,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		39 213 765,00	5 025 879,00	5 025 878,58	0,00	0	0	0	0	0
REHABILITATION										
Réhabilitation des Galions 23 LOGEMENTS	LOGIREM	345 000,00	20 700,00	20 700,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		345 000,00	20 700,00	20 700,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL REHABILITATION		345 000,00	20 700,00	20 700,00	0,00	0	0	0	0	0
RESIDENTIALISATION										
Restructuration des espaces extérieurs Galions 52 logements	LOGIREM	352 428,00	35 875,00	35 875,10	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		352 428,00	35 875,00	35 875,10	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL RESIDENTIALISATION	HMP	352 428,00	35 875,00	35 875,10	0,00	0	0	0	0	0
AMENAGEMENTS										
Aménagement de la U222	AMP	1 026 779,00	34 451,00	34 451,44	0,00	0	0	0	0	0
Aménagement Boulevard Thollon et de la place du Sud	AMP	2 047 510,00	102 376,00	91 022,50	0,00	0	0	0	0	0
Trame viaire (rue des Corvettes, rue du Parc, voie traversante)	AMP	1 724 750,00	86 235,00	86 235,02	0,00	0	0	0	0	0
Desserte du programme de construction de 55 logts à La Viste	AMP	1 536 731,00	68 294,00	68 294,00	0,00	0	0	0	0	0
Aménagement du Pôle d'échange de Saint Antoine	AMP	5 304 500,00	1 151 838,00	345 551,40	806 286,60	0	806 286,60	345 551,40	0	0
S/TOTAL AIX-MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE		11 640 270,00	1 443 194,00	625 554,36	806 286,60	0	806 286,60	345 551,40	0	0
Aménagement Bricarde Provisoire	LOGIREM	2 736 422,00	345 630,00	133 557,83	212 072,17	0	212 072,17	0		
S/TOTAL LOGIREM		2 736 422,00	345 630,00	133 557,83	212 072,17	0	212 072,17	0	0	0
Aménagement de Friches (actions correctrices en lien avec la GUP et MP2013)	ERILIA	598 000,00	172 500,00	51 750,00	120 750,00		120 750,00	43 125,00		
S/TOTAL ERILIA		598 000,00	172 500,00	51 750,00	120 750,00	0	120 750,00	43 125,00	0	0
Création de la rue du Lycée et rue de l'église à la Viste										
S/TOTAL AMENAGEMENTS		14 974 692,00	1 961 324,00	810 862,19	1 139 108,77	0	1 139 108,77	388 676,40	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Etudes d'aménagement de la Bricarde Provisoire	MRU	43 056,00	17 222,00	17 222,40	0,00	0	0	0	0	0
Ordonnancement- Pilotage -Coordination	MRU	179 397,00	35 877,00	35 880,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL MRU		222 453,00	53 099,00	53 102,40	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		222 453,00	53 099,00	53 102,40	0,00	0	0	0	0	0

PRU PLAN D'AOU ST ANTOINE LA VISTE
CONVENTION N°2007-1059 - AVENANT N°7

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
création d'un espace de lecture Terrasses de Verduron	LOGIREM	80 697,00	4 035,00	4 034,77	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL EQUIPEMENT ET LOCAUX ASSOCIATIFS		80 697,00	4 035,00	4 034,77	0,00	0	0	0	0	0
AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX										
Maison de santé	ERILIA	3 509 600,00	400 000,00	120 000,00	280 000,00		280 000,00	120 000,00		
S/TOTAL ERILIA		3 509 600,00	400 000,00	120 000,00	280 000,00	0	280 000,00	120 000,00	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX		3 509 600,00	400 000,00	120 000,00	280 000,00	0	280 000,00	120 000,00	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		58 698 635,00	7 500 912,00	6 070 453,04	1 419 108,77	0	1 419 108,77	508 676,40	0	0
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE D'OPERATION					0					
MOUS Plan d'Aou	MRU	319 577,00	111 395,00	111 395,00	0,00	0	0	0	0	0
Projet mémoire sur Plan d'Aou	MRU	57 680,00	16 552,00	15 954,47	0,00	0	0	0	0	0
Rédaction et publication du journal de Plan d'Aou	MRU	90 000,00	36 000,00	21 517,20	0,00	0	0	0	0	0
Organisation de réunions publiques, d'expositions...	MRU	31 827,00	12 731,00	12 731,00	0,00	0	0	0	0	0
AMO gestion Urbaine de proximité	MRU	35 880,00	16 864,00	8 432,00	8 432,00	6 958,09	1 473,91	0,00	0	0
Communication – concertation	MRU	279 973,00	140 161,00	70 080,50	70 080,50	51 747,44	18 333,06	0,00	0	0
Poursuite mission AMO social et urbain, Plan stratégique local	MRU	728 746,00	149 500,00	74 750,00	74 750,00	47 720,40	27 029,60	0,00	0	0
AMO cessions foncières	MRU	47 840,00	9 568,00	9 481,89	0,00	0	0	0,00		
subvention soldée									0	0
Etude urbaine et foncière Pôle d'échange de Saint Antoine	MRU	59 800,00	11 960,00	5 980,00	5 980,00	0	5 980,00	2 224,56		
MOUS 2ème tranche	MRU	113 667,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0	0	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE D'OPERATION		1 764 990,00	519 731,00	330 322,06	174 242,50	121 425,93	52 816,57	2 224,56	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT PLAN D'AOU ST ANTOINE		1 764 990,00	519 731,00	330 322,06	174 242,50	121 425,93	52 816,57	2 224,56		
TOTAL PLAN D'AOU ST ANTOINE		60 463 625,00	8 020 643,00	6 400 775,10	1 593 351,27	121 425,93	1 471 925,34	510 900,96	0,00	0,00

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

PRU LA SAVINE – CONVENTION N°2009-0387 - AVENANT N° 10

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole			Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
L'Oliveraie PLUS CD (22%) 9 logements	LOGIREM	2 382 432	456 716,00	456 716,00	0,00	0	0	0	0	0
Le Mazet du Vallon ex Chemin Vallon des Tuves le Gymnase 13 PLUS	LOGIREM	1 956 230	92 008,00	92 008,00	0,00	0	0	0	0	0
Logements diffus en Acquisition amélioration logements en diffus 15 PLAI 25 %	LOGIREM	3 330 000	348 103,00	312 735,74	35 367,26	0	35 367,26	0	0	0
LIVI - 28 PLUS CD 22 % + 23 PLU 5 %	LOGIREM	7 701 985	579 207,00	579 207,00	0,00	0	0	0	0	0
Naturalys – VEFA 41 logements	LOGIREM	7 082 290	556 493,00	556 493,00	0,00	0	0	0	0	0
Nouvel Horizon – VEFA 41 logements	LOGIREM	5 433 000	465 637,00	465 637,00	0,00	0	0	0	0	0
La Savine Ecole 80 logements	LOGIREM	12 965 304	908 896,00	536 975,76	371 920,24	194 140,18	0	0	0	177 780,06
La Savine Couronne 65 logements	LOGIREM	10 963 602	738 205,00	397 006,65	341 198,35	246 265,19	0	0	0	94 933,16
S/TOTAL LOGIREM		51 814 843,00	4 145 265,00	3 396 779,15	748 485,85	440 405,37	35 367,26	0	0	272 713,22
Vallon des Tuves Bosphore 38 logements	3F (ex IMMOBILIERE MEDITERRANE E)	5 616 000	408 852,00	122 655,60	286 196,40	0	286 196,40	55 317,68	0	0
Vallon des Tuves Proue 28 logements	3F (Ex IMMOBILIERE MEDITERRANE E)	4 680 000	340 710,00	102 213,00	238 497,00	0	238 497,00	53 559,61	0	0
S/TOTALIMMOBILIERE MEDITERRANEE		10 296 000,00	749 562,00	224 868,60	524 693,40	0,00	524 693,40	108 877,29	0,00	0,00
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		62 110 843,00	4 894 827,00	3 621 647,75	1 273 179,25	440 405,37	560 060,66	108 877,29	0,00	272 713,22
REHABILITATION										
Réhabilitation 125 relogements	LOGIREM	750 000	187 500,00	56 250,00	131 250,00	0	131 250,00	26 343,75	0	0
Désamantage – restructuration – réhabilitation 105 logements	LOGIREM	10 937 904	563 400,00	169 020,00	394 380,00	0	394 380,00	47 719,98	0	0
S/TOTAL LOGIREM		11 687 904,00	750 900,00	225 270,00	525 630,00	0	525 630,00	74 063,73	0	0
S/TOTAL REHABILITATION		11 687 904,00	750 900,00	225 270,00	525 630,00	0	525 630,00	74 063,73	0	0
RESIDENTIALISATION										
Résidentialisation Petite Savine	LOGIREM	1 182 930	157 500,00	47 250,00	110 250,00	58 511,25	51 738,75	0		
S/TOTAL LOGIREM		1 182 930,00	157 500,00	47 250,00	110 250,00	58 511,25	51 738,75	0	0	0
S/TOTAL RESIDENTIALISATION		1 182 930,00	157 500,00	47 250,00	110 250,00	58 511,25	51 738,75	0	0	0
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										

PRU LA SAVINE – CONVENTION N°2009-0387 - AVENANT N° 10

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
Maison du Projet	LOGIREM	233 893	20 000,00	16 990,00	0,00	0	0	0	0	0
Aménagement locaux et PMI Définitifs	LOGIREM	237 375	22 500,00	10 966,50	11 533,50	0	11 533,50	0	0	0
Aménagement locaux associatifs (PMI provisoire, sound musical school, point services aux particuliers)	LOGIREM	590 967	58 900,00	58 900,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		1 062 235,00	101 400,00	86 856,50	11 533,50	0	11 533,50	0	0	0
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		1 062 235,00	101 400,00	86 856,50	11 533,50	0	11 533,50	0	0	0
AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX										
Attractivité Savine : transfert des locaux commerciaux	LOGIREM	766 080	105 000,00	31 500,00	73 500,00	4 725,00	68 775,00	0		
S/TOTAL LOGIREM		766 080,00	105 000,00	31 500,00	73 500,00	4 725,00	68 775,00	0	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS ESPACES COMMERCIAUX		766 080,00	105 000,00	31 500,00	73 500,00	4 725,00	68 775,00	0	0	0
INGENIERIE & CONDUITE DE PROJET										
AMO MoeU OPC ex Etude AVP global	MRU	327 025	49 500,00	49 465,35	0,00	0	0	0	0	0
AMO MoeU OPC 2014-2018 - 2 ^e phase	MRU	384 264	180 873,00	54 261,90	126 611,10	101 668,71	24 942,39	0	0	0
S/TOTAL MRU		711 289,00	230 373,00	103 727,25	126 611,10	101 668,71	24 942,39	0	0	0
S/TOTAL INGENIERIE & CONDUITE DE PROJET		711 289,00	230 373,00	103 727,25	126 611,10	101 668,71	24 942,39	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		77 521 281,00	6 240 000,00	4 116 251,50	2 120 703,85	605 310,33	1 242 680,30	182 941,02	0,00	272 713,22
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE & CONDUITE DE PROJET										
Renforcement MO bailleurs	LOGIREM	432 947	86 589,00	86 589,00	0,00	0	0	0	0	0
Renforcement maîtrise d'ouvrage du bailleur 2014-2018	LOGIREM	450 000	54 000,00	16 200,00	37 800,00		37 800,00	16 200,00	0	0
AMO accompagnement site haut	LOGIREM	169 462	54 665,00	54 665,00	0,00	0	0	0	0	0
AMO spécialisée développement durable	LOGIREM	39 787	2 387,00	2 387,28	0,00	0	0	0	0	0
Etude constructions neuves avant modification étude urf	LOGIREM	300 196	60 039,00	60 039,00	0,00	0	0	0	0	0
AMO négociations commerciales site haut	LOGIREM	83 959	12 594,00	11 964,30	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		1 476 351,00	270 274,00	231 844,58	37 800,00	0	37 800,00	16 200,00	0	0
Concertation communication	MRU	196 306	31 373,00	31 373,37	0,00	0	0	0	0	0
Concertation communication 2e phase	MRU	612 452	310 710,00	155 355,00	155 355,00	126 210,40	29 144,60	0,00	0	0
S/TOTAL MRU		808 758,00	342 083,00	186 728,37	155 355,00	126 210,40	29 144,60	,00	0	0
S/TOTAL INGENIERIE & CONDUITE DE PROJET		2 285 109,00	612 357,00	418 572,95	193 155,00	126 210,40	66 944,60	16 200,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 285 109,00	612 357,00	418 572,95	193 155,00	126 210,40	66 944,60	16 200,00	0	0
TOTAL GENERAL PRU LA SAVINE		79 806 390,00	6 852 357,00	4 534 824,45	2 313 858,85	731 520,74	1 309 624,89	199 141,02	0	272 713,22

PRU NOTRE DAME LIMITE SOLIDARITE – CONVENTION N°2010-671 - AVENANT N° 8

						Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole			
Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Petit collectif R+5 sur site - PLUS CD 22 % (EX 48 logts PLUS CD 22 % sur site Les hauts de l'Etoile)	UNICIL	7 925 252,00	226 092,00	184 151,93	0	0	0	0	0	0
Petit collectif en gradin sur site - PLUS CD 22 % (EX 38 logts PLUS CD 22% sur site)	UNICIL	6 618 793,00	178 990,00	142 297,05	0	0	0	0	0	0
Acquisition en VEFA 17logts PLUS CD 12% Horizon Massilia	DOMICIL	2 450 997,00	69 224,00	64 814,43	0	0	0	0	0	0
acquisition en VEFA bd de Paris "Floressence" 46 logts PLUS CD 17%	UNICIL	7 607 130,00	140 854,00	135 402,95	0	0	0	0	0	0
Ex - bd de Paris " Valnaturéal" rue Le chatelier achat en VEFA de 6 logts PLUS CD 17%	UNICIL	512 407,00	9 486,00	9 120,78	0	0	0	0	0	0
S/TOTAL CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX		25 114 579,00	624 646,00	535 787,14	0,00	0	0	0	0	0
RESIDENTIALISATION										
Résidentialisation (6 bâtiments, parkings voies de circulation , espaces d'agrément..) (578 logements la Solidarité)	UNICIL	2 913 566,00	203 599,00	189 062,03	0	0	0	0	0	0
S/TOTAL RESIDENTIALISATIONS		2 913 566,00	203 599,00	189 062,03	0,00	0	0	0	0	0
AMENAGEMENTS URBAINS										
Création de la U226	AMP	4 651 961,00	312 025,00	119 692,79	192 332,21	0	192 332,21	0		
S/TOTAL AMENAGEMENTS URBAINS		4 651 961,00	312 025,00	119 692,79	192 332,21	0	192 332,21	0	0	0
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
Création de locaux associatifs	UNICIL	881 088,00	140 139,00	140 139,00	0	0	0	0	0	0
Equipeement petite enfance	UNICIL	1 838 999,00	331 286,00	180 285,84	151 000,16	0	151 000,16	0	0	0
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		2 720 087,00	471 425,00	320 424,84	151 000,16	0	151 000,16	0	0	0
CONDUITE DE PROJET										
Etude d'avant projet	MRU	381 578,00	47 697,00	45 125,83	0	0	0	0	0	0
ETUDE AVP (2015-2018)	MRU	300 000,00	150 000,00	75 000,00	75 000,00	0	75 000,00	35 085,00	0	0
S/TOTAL CONDUITE DE PROJET		681 578,00	197 697,00	120 125,83	75 000,00	0	75 000,00	35 085,00	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT	0	36 081 771,00	1 809 392,00	1 285 092,63	418 332,37	0	418 332,37	35 085,00	0	0
FONCTIONNEMENT										
CONDUITE DE PROJET										
Concertation communication	MRU	217 822,00	49 728,00	24 864,00	24 864,00	17 345,13	7 518,87	0	0	0
S/TOTAL CONDUITE DE PROJETS		217 822,00	49 728,00	24 864,00	24 864,00	17 345,13	7 518,87	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		217 822,00	49 728,00	24 864,00	24 864,00	17 345,13	7 518,87	0	0	0
TOTAL PRU ND L SOLIDARITE		36 299 593,00	1 859 120,00	1 309 956,63	443 196,37	17 345,13	425 851,24	35 085,00	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

PRU PLAN D'AOU AVENANT LA VISTE
CONVENTION N°2010-0672 - AVENANT N° 6

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
AMENAGEMENTS										
Rue de la Largade	AMP	386 118,00 €	9 306,00 €	2 791,80 €	6 514,20 €	0	6 514,20	2 791,80 €	0	0
Réaménagement de la rue S. Douriant	AMP	777 189,00 €	28 859,00 €	8 657,70 €	20 201,30 €	0	20 201,30	8 657,70 €	0	0
S/TOTAL AMP		1 163 307,00 €	38 165,00	11 449,50 €	26 715,50 €	0	26 715,50	11 449,50 €	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS		1 163 307,00 €	38 165,00	11 449,50 €	26 715,50 €	0	26 715,50	11 449,50 €	0	0
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
réaménagement de l'entrée du centre social	ERILIA	127 260,00 €	13 110,00 €	13 110,00 €	0	0	0	0	0	0
38 La Viste – 3eTranche de rénovation du centre social	ERILIA	777 206,00 €	108 809,00 €	- €	108 809,00 €	0	0	0	0	108 809,00
équipement petite enfance (42 berceaux)	ERILIA	1 392 633,00 €	322 406,00 €	96 721,80 €	225 684,20 €	175 969,19 €	49 715,01	0	0	0
S/TOTAL ERILIA		2 297 099,00 €	444 325,00 €	109 831,80 €	334 493,20 €	175 969,19 €	49 715,01	- €	- €	108 809,00 €
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		2 297 099,00 €	444 325,00 €	109 831,80 €	334 493,20 €	175 969,19 €	49 715,01	- €	- €	108 809,00 €
TOTAL AVENANT LA VISTE		3 460 406,00 €	482 490,00 €	121 281,30 €	361 208,70 €	175 969,19 €	76 430,51	11 449,50 €	- €	108 809,00 €

PRU NOTRE DAME LIMITE KALLISTE
CONVENTION N°2011-1332 - AVENANT N° 5

						Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole			
Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
RECONSTITUTION DE L'OFFRE – SITE ÎLOT 2B (5 PLUS – 9 PLUS CD – 9 PLA)	IMMOBILIERE MEDITERRANEE	3 618 965,00	256 079,00	154 799,76	101 279,24	0	101 279,24	0	0	0
Reconstitution de l'offre hors site 1 BIS rue Berthelot (12 PLUS)	SUD HABITAT	1 426 347,00	133 606,00	133 606,00	0,00	0	0	0	0	0
Acquisition en VEFA de 40 logements (18 PLUS – 11 PLUS CD – 11 PLA)	ERILIA	6 527 057,00	440 000,00	425 040,00	14 960,00	11484	0	0	0	3 476,00
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		11 572 369,00	829 685,00	713 445,76	116 239,24	11 484,00	101 279,24	0,00	0,00	3 476,00
AMENAGEMENTS URBAINS										
Aménagements des abords du groupe scolaire Kallité	AMP	231 764,00	18 541,00	18 540,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS URBAINS		231 764,00	18 541,00	18 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Ingénierie sociale et urbaine	MRU	245 272,00	69 010,00	69 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		245 272,00	69 010,00	69 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		12 049 405,00	917 236,00	800 995,76	116 239,24	11 484,00	101 279,24	0,00	0,00	3 476,00
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Concertation communication	MRU	179 400,00	48 438,00	24 219,00	24 219,00	6 122,56	18 096,44	0		
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		179 400,00	48 438,00	24 219,00	24 219,00	6 122,56	18 096,44	0,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		179 400,00	48 438,00	24 219,00	24 219,00	6 122,56	18 096,44	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRU NOTRE-DAME LIMITE KALLISTE		12 228 805,00	965 674,00	825 214,76	140 458,24	17 606,56	119 375,68	0,00	0,00	3 476,00

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

DETAIL DES CONVENTIONS ET AVENANTS
PASSES ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MARSEILLE RENOVATION URBAINE
DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE ENGAGES SUR MARSEILLE

Détail de l'acte CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	Références des décisions	Date de notification de l'acte	Détail des subventions et soldes de subventions subsistants (en euros)			
	Numéro et date de la Délibération du Conseil Municipal		A verser au GIP MRU	A transférer à la Métropole Aix Marseille Provence		A clôturer
				Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	
PRU PLAN D'AOU SAINT ANTOINE LA VISTE						
CI n°07/1059	07/0725/EFAG du 16/07/2007	12/09/2007	121 425,93 €	1 471 925,34 €	510 900,96 €	
AV1	08/0848/SOSP du 06/10/2008	20/02/2009				
AV2	13/0190/DEVD du 25/03/2013	30/05/2013				
AV3	15/0208/UAGP du 13/04/2015	21/07/2015				
AV4	15/0728/UAGP du 14/09/2015	22/10/2015				
AV5	15/1137/UAGP du 16/12/2015	28/01/2016				
AV6	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				

Annexe n° 2 convention de transfert PRU XV XVI Ville_GIP MRU_Métropole

Détail de l'acte CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	Références des décisions	Date de notification de l'acte	Détail des subventions et soldes de subventions subsistants (en euros)			
	Numéro et date de la Délibération du Conseil Municipal		A verser au GIP MRU	A transférer à la Métropole Aix Marseille Provence		A clôturer
				Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	
PRU LA SAVINE						
CI N° 09/0387	08/0127/EHCV du 01/02/2008	10/11/2009	731 520,74 €	1 309 624,89 €	199 141,02 €	272 713,22 €
AV 1	09/0831/DEVD du 05/10/2009	03/03/2010				
AV 2	09/1066/DEVD du 16/11/2009	26/04/2010				
AV 3	09/1225/DEVD du 14/12/2009	16/03/2010				
AV 4	13/0817/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 5	13/1147/DEVD du 09/12/2013	14/03/2014				
AV 6	15/0207/UAGP du 13/04/2015	21/07/2015				
AV 7	15/0733/UAGP du 14/09/2015	17/11/2015				
AV 8	15/1136/UAGP du 16/12/2015	28/01/2016				
AV 9	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				

Annexe n° 2 convention de transfert PRU XV XVI Ville_GIP MRU_Métropole

Détail de l'acte CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	Références des décisions	Date de notification de l'acte	Détail des subventions et soldes de subventions subsistants (en euros)			
	Numéro et date de la Délibération du Conseil Municipal		A verser au GIP MRU	A transférer à la Métropole Aix Marseille Provence		A clôturer
				Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	
PRU NOTRE DAME LIMITE SOLIDARITE						
CI N° 10/0671	10/0161/DEVD du 29/03/2010	28/07/2010	17 345,13 €	425 851,24 €	35 085,00 €	
AV 1	12/0274/DEVD du 19/03/2012	24/05/2012				
AV 2	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 3	13/0418/DEVD du 17/06/2013	15/10/2013				
AV 4	14/0865/UAGP du 15/12/2014	18/02/2015				
AV 5	15/0209/UAGP du 13/04/2015	01/07/2015				
AV 6	15/0730/UAGP du 14/09/2015	02/12/2015				
AV 7	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				
PRU PLAN D'AOU AVENANT LA VISTE						
CI N° 10/0672	10/0162/DEVD du 29/03/2010	30/07/2010	175 969,19 €	76 430,51 €	11 449,50 €	108 809,00 €
AV 1	13/0190/DEVD du 25/03/2013	30/05/2013				
AV 2	15/0208/UAGP du 13/04/2015	21/07/2015				
AV 3	15/0728/UAGP du 14/09/2015	22/10/2015				
AV 4	15/1137/UAGP du 16/12/2015	28/01/2016				
AV 5	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				
PRU NOTRE DAME LIMITE PARC KALLISTE						
CI N° 11/1332	11/0666/DEVD du 27/06/2011	05/12/2011	17 606,56 €	119 375,68 €		3 476,00 €
AV 1	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 2	14/0863/UAGP du 15/12/2014	09/02/2015				
AV 3	15/0729/UAGP du 14/09/2015	02/12/2015				
AV 4	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				
TOTAUX			1 063 867,55 €	3 403 207,66 €	756 576,48 €	384 998,22 €

**CONVENTION DE TRANSFERT A LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
DES PARTICIPATIONS MUNICIPALES POUR LE FINANCEMENT DE NEUF DES
PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE (PRU) VALANT :**

Avenant n° 8 à la convention n° 07/1058 « PRU FLAMANTS IRIS »

Avenant n° 7 à la convention n° 07/1060 « PRU SAINT JOSEPH »

Avenant n° 10 à la convention n° 07/1061 « PRU SAINT PAUL »

Avenant n° 7 à la convention n° 10/0429 « PRU SAINT MAURONT »

Avenant n° 10 à la convention n° 10/0669 « PRU CENTRE NORD »

Avenant n° 7 à la convention n° 10/0670 « PRU SOUDE HAUTS DE MAZARGUES »

Avenant n° 8 à la convention n° 10/0673 « PRU VALLON DE MALPASSE »

Avenant n° 7 à la convention n° 12/00500 « PRU SAINT BARTHELEMY »

Avenant n° 3 à la convention n° 2014/80249 « PRU ANRU ISOLE RUISSEAU MIRABEAU »

ENTRE

La Ville de Marseille, représentée par son Maire,,
autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal
n°..... en date du

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine
VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau
Métropolitain n°.... du 2020 ;

Le Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » représenté par sa
liquidatrice, Madame Nathalie N'DOUMBE, autorisée à signer la présente convention
par délibération de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Marseille
Rénovation Urbaine » n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° AG_2005.003 du 25
mai 2020 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (PRU) engagés sur son territoire, la Ville de Marseille a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003 sous l'ancienne appellation de « GIP pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes », des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements des co-financeurs publics des opérations relevant des PRU.

Le détail des 9 conventions et leurs avenants du PNRU concernés par la présente convention est rappelé en annexe 2 à la convention.

Le GIP créé pour une durée déterminée, a été prorogé par avenants successifs à sa convention constitutive, jusqu'au 31 décembre 2019.

Sur proposition de son conseil d'administration, l'Assemblée Générale du GIP du 5 juillet 2019, a validé le principe du transfert de son activité à la Métropole Aix-Marseille-Provence compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, et la prorogation de 3 ans de sa durée, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de lui permettre de mener à son terme la gestion des flux de financements publics des PRU.

Le 18 octobre 2019, l'Assemblée Générale a approuvé l'avenant n°10 à la convention constitutive, relatif à la mise en œuvre de cette décision, nécessitant d'être acté et signé par l'ensemble des membres du GIP à savoir l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence venant aux droits de l'ex-Communauté Urbaine de Marseille, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, les Villes de Marseille et Septèmes-les-Vallons, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'association régionale des organismes HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille ont respectivement approuvé l'avenant par délibérations des 24 octobre 2019 et 25 novembre 2019.

La Région Sud ayant signifié à la Métropole Aix-Marseille-Provence que cet avenant ne serait pas inscrit à l'ordre du jour de son assemblée délibérante du 13 décembre 2019, le GIP MRU a été de facto dissous au 31 décembre 2019 par décision de son assemblée générale du 18 décembre 2019.

La dissolution du GIP MRU entraînant sa liquidation, la personnalité morale du GIP subsiste pour assurer uniquement les besoins associés à la réalisation des éléments d'actif et à l'apurement du passif, tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation.

Par contre, il ne lui est plus possible d'assurer ses anciennes missions de mutualisation des co-financements publics et d'ingénierie en maîtrise d'ouvrage, telles que prévues dans les conventions de mise en œuvre des PRU.

Ainsi, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté la reprise de l'ensemble des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine gérés par le GIP MRU.

La reprise de ces activités nécessite toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des opérations relevant des programmes PRU.

1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement et/ou de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions municipales octroyées au GIP MRU dans le cadre de la mise en œuvre des PRU engagés sur le territoire de la Ville de Marseille.

2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Sur la base de la répartition des subventions municipales entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU, présentée dans les tableaux par PRU en annexe 1 de la présente convention et de l'ensemble des conventions de financement et avenants passés entre la Ville de Marseille et le GIP MRU dans le cadre d'une partie des PRU listés ci-après (Cf.détail annexe 2) :

« PRU FLAMANTS IRIS »
« PRU SAINT JOSEPH »
« PRU PLAN SAINT PAUL »
« PRU SAINT MAURONT »

« PRU CENTRE NORD »
« PRU SOUDE HAUTS DE MAZARGUES »
PRU VALLON DE MALPASSE »
« PRU SAINT BARTHELEMY »
« PRU ANRU ISOLE RUISSEAU MIRABEAU »

La Ville de Marseille s'engage :

- à verser au GIP MRU représenté par sa liquidatrice, les subventions municipales appelées auprès du GIP MRU par les différents maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à régler au GIP MRU, les subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à autoriser la Métropole Aix-Marseille-Provence à verser par anticipation aux maîtres d'ouvrage des opérations transférées en sa faveur, les subventions municipales, dès réception de la validation écrite que les Services de la Ville de Marseille lui délivreront, précisant le montant du mandat émis par la Ville après vérification des documents justificatifs transmis par la Métropole.
La Métropole est ainsi autorisée par la Ville de Marseille à procéder à ces versements sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention municipale ;
- à verser à la Métropole Aix-Marseille-Provence le montant des subventions municipales ainsi validé par les services de la Ville ;
- à régler directement à la Métropole Aix-Marseille-Provence les subventions municipales intéressant les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage, y compris en matière de reprise de l'ingénierie de projet précédemment exercée par le GIP MRU ;

- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence le bénéfice des avances sur subventions municipales initialement versées au GIP MRU, jusqu'au solde des opérations subventionnées, dans la limite de la durée de la présente convention au-delà de laquelle les subventions non perçues feront l'objet d'une caducité automatique ;
- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour les opérations non soldées, la part des subventions sur lesquelles un écart de versement serait constaté entre la subvention sollicitée par le maître d'ouvrage via le GIP MRU et le versement effectif de la Ville de Marseille après instruction, de façon à garantir jusqu'au terme de la présente convention le droit à subvention du maître d'ouvrage sur la base de justificatifs qu'il serait en mesure de communiquer à la Métropole après la date de dissolution du GIP MRU.
- Pour les opérations du PNRU non soldées par la présente convention, la ville de Marseille souhaite qu'une revue de projets soit réalisée au plus tôt afin de s'assurer que les opérations de programme de rénovation urbaines aient bien été menées à leur terme.
- La Ville de Marseille engagera des discussions avec L'ANRU et la Métropole pour que le protocole de préfiguration du NPRU soit modifié afin que le rôle de la Ville de Marseille soit renforcé dans la gouvernance du NPRU.

Le GIP MRU, représenté par sa liquidatrice, s'engage :

- à contrôler les justificatifs de dépenses qui lui ont été transmis par les maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019 et à les communiquer à la Ville de Marseille, en complément de ceux déjà reçus, en vue de permettre le versement des subventions municipales concernées ;
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par la Ville de Marseille, les subventions municipales qu'il aura ainsi préalablement réunies ;
- à solliciter les versements de subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à reverser à la Métropole les avances sur subventions municipales perçues et non engagées, dont la Ville de Marseille s'est engagée ci-dessus à maintenir le bénéfice au profit de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage :

- à poursuivre le suivi de l'état d'avancement sur le terrain des opérations de rénovation urbaine subventionnées par la Ville de Marseille, jusqu'à leur clôture comptable.
- La Métropole ne peut pas être tenue responsable d'un défaut ou d'un retard dans l'exécution des travaux par les différents maîtres d'ouvrage ;

- à contrôler les justificatifs de dépenses des maîtres d'ouvrage et à les communiquer à la Ville de Marseille qui, après réception et contrôle, délivrera à la Métropole Aix-Marseille-Provence une validation écrite précisant le montant du mandat de la subvention municipale en résultant, autorisant ainsi la Métropole à en assurer, par anticipation, le versement aux maîtres d'ouvrage ;
La Métropole ne peut être tenue responsable d'une différence pouvant exister entre le montant de la demande de subvention faite par le maître d'ouvrage et le montant du mandat de la subvention municipale après instruction. A ce titre, la Métropole ne peut être redevable d'une quelconque somme à l'égard du maître d'ouvrage.
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par la Ville de Marseille les subventions municipales, dès réception de la validation écrite susvisée et ce, sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention municipale.

3 – MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

3.1 Les subventions municipales attribuées aux maîtres d'ouvrages seront versées au GIP MRU, pour les demandes des maîtres d'ouvrage reçues par le GIP avant le 31 décembre 2019, et à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les autres cas, ceux-ci étant chargés de reverser ensuite ces aides aux maîtres d'ouvrages bénéficiaires.

En investissement et en fonctionnement :

Le versement de chaque subvention allouée par opération interviendra, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'une demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou du GIP MRU, à laquelle sera joint un état récapitulatif des dépenses réglées, établi par le maître d'ouvrage de l'opération. Cet état sera attesté et signé conjointement par le comptable habilité (comptable public ou Expert-comptable selon le statut juridique de l'organisme maître d'ouvrage) et le représentant du maître d'ouvrage de l'opération.

Les états récapitulatifs de dépenses devront mentionner l'objet, l'émetteur de la facture, le montant, le mode de règlement, la date et les références du règlement.

Les demandes de versement qu'ils présenteront respectivement à la Ville de Marseille, seront signées :

- pour les demandes du GIP MRU par la liquidatrice du groupement,
- pour les demandes de la Métropole par son(sa) Président(e) ou son représentant

Ces documents seront transmis par courrier, en un seul exemplaire original, à l'adresse suivante :

Ville de Marseille
Direction Générale Adjointe à l'Urbanisme au Foncier et au Patrimoine
Direction des Ressources Partagées
40 rue Fauchier
13233 Marseille Cedex 20

3.2 Le versement des subventions municipales attribuées respectivement au GIP MRU et à la Métropole pour les opérations placées sous leur maîtrise d'ouvrage, se fera selon les mêmes modalités visées au 3.1.

4 – COMMUNICATION

Il est rappelé, notamment pour les travaux des maîtres d'ouvrage n'ayant pas démarré, que le soutien financier de la Ville de Marseille doit apparaître sur tous moyens de communication utilisés pour en informer le public (communiqués de presse, lettres d'information, publications ou site internet de la Métropole...).

Le logo de la Ville de Marseille devra être apposé sur tous panneaux ou bâches de chantiers pendant la durée des travaux et sur le site de ces derniers. Il sera également apposé sur les cartons d'invitation.

5 - DUREE DE LA CONVENTION

Afin de favoriser le bon achèvement et la clôture comptable des opérations subventionnées dans le cadre des PRU engagés sur le territoire de la ville de Marseille, la présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2022.

En tout état de cause, les engagements du GIP MRU prendront fin à la clôture de sa liquidation et à la publication de celle-ci.

6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à son égard à l'initiative de l'une des autres parties. Cette résiliation interviendra de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant une mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra également être résiliée par la Ville de Marseille, le GIP- MRU ou la Métropole de manière unilatérale et anticipée à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

7 – RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06.

Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

A défaut d'un tel accord dans un délai de deux mois à compter de la demande d'une des parties, chacune pourra saisir ledit tribunal.

8 – ANNEXES A LA CONVENTION

Annexe 1 – Tableaux détaillés des financements de la Ville de Marseille, par PRU et par opération, à verser au GIP MRU et à transférer à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Annexe 2 – Détail des Conventions et avenants passés entre La Ville de Marseille et le GIP MRU dans le cadre des PRU engagés sur le territoire de la ville de Marseille

Fait à Marseille le

En trois exemplaires

Pour la Ville de Marseille Le Maire ou son représentant	Pour la Métropole-Aix-Marseille-Provence La Présidente Martine VASSAL
Pour le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine La liquidatrice Nathalie N'DOUMBE	

PRU FLAMANTS / IRIS – CONVENTION N°2007-1058 - AVENANT N° 8

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Construct° de 94 logts aux Flamants - PLUS CD	13 HABITAT	13 563 413,00	268 540,00	268 540,98	0,00	0	0	0	0	
Marseille Duverger (2ème arrondissement) – PLUS 38 lgts – annulé par avenant 7	13 HABITAT	0,00	0,00	48 757,50	0,00	0	0	0	48 757,50	
Marseille Michelis (11ème arrondissement) – 18 PLUS	13 HABITAT	2 249 252,00	59 197,00	57 355,93	0,00	0	0	0	0	
Ilôt Jouven (3ème arrondissement) – 76 PLUS	13 HABITAT	11 223 564,00	308 987,00	308 986,27	0,00	0	0	0	0	
Cœur Vaillant VEFA (3ème arrondissement) – PLUS	13 HABITAT	4 980 117,00	159 608,00	159 608,00	0,00	0	0	0	0	
Docks Libres VEFA (3° arrdt) PLUS (62lgts) et PLUS CD (12 lgts) 13H	13 HABITAT	12 347 097,00	370 413,00	370 413,00	0,00	0	0	0	0	
Novella VEFA (14° arrdt) – 20 PLUS	13 HABITAT	2 869 676,00	90 751,00	90 750,58	0,00	0	0	0	0	
Auphan Charpentier (3ème Arrdt) – 25 PLUS	13 HABITAT	3 553 702,00	69 632,00	39 425,64	30 206,36	0	30 206,36	0	0	
Rue Albe – Figuières 33 PLUS	13 HABITAT	5 133 985,00	137 591,00	41 277,30	96 313,70	0	0	0	41 277,30	96 313,70
Rue Dauzac Montolivet 18 PLUS	13 HABITAT	3 278 940,00	65 945,00	62 621,37	3 323,63	0	3 323,63	0	0	
Rue Queillau – 40 PLUS	13 HABITAT	6 432 479,00	152 757,00	148 647,84	4 109,16	0	4 109,16	0	0	
Les Parankes	13 HABITAT	5 248 442,00	113 571,00	112 287,65	1 283,35	0	1 283,35	0	0	
S/TOTAL 13 HABITAT		70 880 667,00	1 796 992,00	1 708 672,06	135 236,20	0,00	38 922,50	0,00	90 034,80	96 313,70
Chemin de Gibbes (14° arrdt) 27 PLUS	ERILIA	4 369 271,00	108 000,00	105 624,00	2 376,00	0	2 376,00	0		
S/TOTAL ERILIA		4 369 271,00	108 000,00	105 624,00	2 376,00	0,00	2 376,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		75 249 938,00	1 904 992,00	1 814 296,06	137 612,20	0,00	41 298,50	0,00	90 034,80	96 313,70
REHABILITATION										
360 logements sociaux aux Flamants	13 HABITAT	5 823 148,00	214 779,00	214 779,18	0,00	0		0	0	
Bâtiments 6 & 8 aux Flamants	13 HABITAT	8 257 700,00	361 221,00	166 125,54	195 095,46	0	195 095,46	0	0	
S/TOTAL 13 HABITAT		14 080 848,00	576 000,00	380 904,72	195 095,46	0,00	195 095,46	0,00	0,00	0,00
232 logements sociaux aux Iris - Tr 1	HMP	5 358 655,00	709 594,00	709 593,57	0,00	0	0	0		
232 logts sociaux aux Iris - Tr 2	HMP	3 640 000,00	498 335,00	498 335,00	0,00	0	0	0		
S/TOTAL HMP		8 998 655,00	1 207 929,00	1 207 928,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL REHABILITATION		23 079 503,00	1 783 929,00	1 588 833,29	195 095,46	0,00	195 095,46	0,00	0,00	0,00
RESIDENTIALISATION										
232 logements les Iris Tranche 1	HMP	750 281,00	75 026,00	75 026,06	0,00	0	0	0		
232 logements Iris – Tr 2	HMP	2 086 036,00	265 590,00	265 589,00	0,00	0	0	0		
S/TOTAL HMP		2 836 317,00	340 616,00	340 615,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRU FLAMANTS / IRIS – CONVENTION N°2007-1058 - AVENANT N° 8

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
Les Flamants Bâtiment B 105 logements	13 HABITAT	1 521 327,00	150 000,00	149 805,00	0,00	0	0	0		
S/TOTAL 13HABITAT		1 521 327,00	150 000,00	149 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL RESIDENTIALISATION		4 357 644,00	490 616,00	490 420,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AMENAGEMENTS										
Aménagement Avenue G. Braque	AMP	444 199,00	43 902,00	43 902,00	0,00	0	0	0		
S/TOTAL AMP		444 199,00	43 902,00	43 902,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPR Espaces urbains (voies et places)	13 HABITAT	4 453 813,00	302 799,00	302 799,00	0,00	0	0	0	0	
Aménagement RD 4	13 HABITAT	2 730 000,00	142 180,00	130 819,83	11 360,17	0	11 360,17	0	0	
Espace centre social	13 HABITAT	470 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0	200 000,00	0	0	
S/TOTAL 13 HABITAT		7 653 813,00	644 979,00	433 618,83	211 360,17	0,00	211 360,17	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL AMENAGEMENTS URBAINS		8 098 012,00	688 881,00	477 520,83	211 360,17	0,00	211 360,17	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENT ET LOCAUX ASSOCIATIF										
Création d'un pôle de formation et de services aux Flamants	13 HABITAT	17 003 864,00	593 101,00	593 101,00	0,00	0	0	0	0	
Centre Social les Flamants	13 HABITAT	2 622 846,00	338 412,00	338 412,00	0,00	0	0	0	0	
Terrain Sport/ Stade Flamants	13 HABITAT	703 493,00	89 450,00	89 449,67	0,00	0	0	0	0	
Locaux associatifs Flamants	13 HABITAT	299 000,00	44 850,00	13 455,00	31 395,00	0	31 395,00	5 319,21	0	
S/TOTAL 13 HABITAT		20 629 203,00	1 065 813,00	1 034 417,67	31 395,00	0,00	31 395,00	5 319,21	0,00	0,00
S/TOTAL EQUIPEMENT ET LOCAUX ASSOCIATIF		20 629 203,00	1 065 813,00	1 034 417,67	31 395,00	0,00	31 395,00	5 319,21	0,00	0,00
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Conduite de projet aux Flamants	13 HABITAT	2 934 754,00	199 950,00	153 055,18	46 894,82	46 894,82	0	0,00		
S/TOTAL 13 HABITAT		2 934 754,00	199 950,00	153 055,18	46 894,82	46 894,82	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		2 934 754,00	199 950,00	153 055,18	46 894,82	46 894,82	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		134 349 054,00	6 134 181,00	5 558 543,09	622 357,65	46 894,82	479 149,13	5 319,21	90 034,80	96 313,70
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Etude Urbaine et concertation	MRU	239 200,00	119 600,00	119 600,00	0,00	0	0	0		
S/TOTAL MRU		239 200,00	119 600,00	119 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		239 200,00	119 600,00	119 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL FLAMANTS IRIS		134 588 254,00	6 253 781,00	5 678 143,09	622 357,65	46 894,82	479 149,13	5 319,21	90 034,80	96 313,70

PRU ST JOSEPH VIEUX MOULIN CONVENTION N° 2007/1060 - AVENANT N° 7

Opération	Maître d'ouvrage	Base subventionnable en €	Montant subvention Ville en €	Total mandaté	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Aides à transférer à la Métropole Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
OPR Construction 1ère phase - 45 PLUS CD à 22% / 4 PLUS CD à 5%	HMP	6 801 979,00	866 576,00	866 575,52	0,00	0	0	0	0	0
OPR Construction 2e phase – 18 PLUS CD à 22%	HMP	2 700 000,00	400 475,00	169 360,88	231 114,12	0	231 114,12	0	0	0
Reconstitution avenue Corot – 25 PLUS CD à 22% / PLUS à 5 %	NEOLIA	3 260 225,00	556 216,00	556 216,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		9 501 979,00	1 267 051,00	1 035 936,40	231 114,12	0,00	231 114,12	0	0	0
S/TOTAL NEOLIA		3 260 225,00	556 216,00	556 216,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		12 762 204,00	1 823 267,00	1 592 152,40	231 114,12	0,00	231 114,12	0	0	0
AMENAGEMENTS										
OPR Aménagement voiries publiques 1ère tranche	AMP	1 303 575,00	77 431,00	0,00	77 431,00	0	77 431,00	0	0	0
Aménagement voiries publiques - 2ème tranche et 3ème tranche	AMP	1 332 373,00	93 189,00	59 995,08	33 193,92	0	33 193,92	0	0	0
S/TOTAL AMP		2 635 948,00	170 620,00	59 995,08	110 624,92	0,00	110 624,92	0	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS		2 635 948,00	170 620,00	59 995,08	110 624,92	0,00	110 624,92	0	0	0
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
Reconstitution de locaux associatifs	HMP	42 606,00	14 200,00	14 200,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		42 606,00	14 200,00	14 200,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		42 606,00	14 200,00	14 200,00	0,00	0	0	0	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Ordonnancement - pilotage - coordination	MRU	85 880,00	67 940,00	33 970,00	33 970,00	0	33 970,00	12 005,00	0	0
S/TOTAL MRU		85 880,00	67 940,00	33 970,00	33 970,00	0	33 970,00	12 005,00	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		85 880,00	67 940,00	33 970,00	33 970,00	0	33 970,00	12 005,00	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		15 526 638,00	2 076 027,00	1 700 317,48	375 709,04	0	375 709,04	12 005,00	0	0
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Communication et concertation	MRU	49 833,00	24 917,00	12 458,00	12 459,00	0	12 459,00	4 818,45	0	0
S/TOTAL MRU		49 833,00	24 917,00	12 458,00	12 459,00	0	12 459,00	4 818,45	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		49 833,00	24 917,00	12 458,00	12 459,00	0	12 459,00	4 818,45	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		49 833,00	24 917,00	12 458,00	12 459,00	0	12 459,00	4 818,45	0	0
TOTAL PRU ST JOSEPH VIEUX MOULIN		15 576 471,00	2 100 944,00	1 712 775,48	388 168,04	0	388 168,04	16 823,45	0	0

Annexe 1 Convention de transfert PRU Ville _GIP MRU_Métropole

PRU ST PAUL - CONVENTION N° 2007-1061 - AVENANT N° 10

Opération	Maitre d'ouvrage	Base subventionnable en €	Montant subvention Ville en €	Total mandaté	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Création de 58 logts sociaux PLUS les jardins de St Paul 35 PLUS CD à22 %	HMP	4 292 228	929 178,00	1 539 779,94	0,00	0	0	0	0	0
Construct° de 28 logts sociaux hors site – Rse du Parc Cantini	HMP	3 705 684	1 014 379,00	775 999,94	238 379,06	0	0	0	0	238 379,06
Construction de 10 logements sociaux hors site « La Capelette Valbelle » PLUS à 5 %	HMP	1 323 458	362 278,00	362 278,00	0,00	0	0	0	0	0
Maternité- Friche Belle de Mai -PLAI « Horizon Massilia » 29 logts : 19 PLUS + 10 PLAI	HMP	3 164 707	275 329,00	275 329,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		15 465 513,00	3 191 766,00	2 953 386,88	238 379,06	0	0	0	0	238 379,06
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		15 465 513,00	3 191 766,00	2 953 386,88	238 379,06	0	0	0	0	238 379,06
REHABILITATION										
Réhabilitation de 128 logements sociaux	HMP	3 699 199	389 576,00	389 575,24	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		3 699 199,00	389 576,00	389 575,24	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL REHABILITATION		3 699 199,00	389 576,00	389 575,24	0,00	0	0	0	0	0
RESIDENTIALISATION										
Résidentialisation des 126 logements réhabilités	HMP	1 537 020	126 038,00	126 037,57	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		1 537 020,00	126 038,00	126 037,57	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL RESIDENTIALISATION		1 537 020,00	126 038,00	126 037,57	0,00	0	0	0	0	0
AMENAGEMENTS										
Création d'une voie nouvelle Saint Paul - Corot	AMP	3 507 540	206 216,00	187 635,94	18 580,06	0	0	0	0	18 580,06
Requalification de l'Impasse Signoret	AMP	750 000	37 500,00	35 730,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL AMP		4 257 540,00	243 716,00	223 365,94	18 580,06	0	0	0	0	18 580,06
S/TOTAL AMENAGEMENTS		4 257 540,00	243 716,00	223 365,94	18 580,06	0	0	0	0	18 580,06
TOTAL INVESTISSEMENT		24 959 272,00	3 951 096,00	3 692 365,63	256 959,12	0	0	0	0	256 959,12

PRU ST PAUL - CONVENTION N° 2007-1061 - AVENANT N° 10

Opération	Maitre d'ouvrage	Base subventionnable en €	Montant subvention Ville en €	Total mandaté	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Communication & Concertation	MRU	24 916	24 916,00	12 458,00	12 458,00	931,86	11 526,14	0	0	0
Etude diagnostic Parc Corot	MRU	51 488	15 447,00	15 446,34	0,00	0	0	0	0	0
Etudes stratégiques et études urbaines (dont copropriété Corot)	MRU	215 280	98 670,00	94 920,54	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL MRU		291 684,00	139 033,00	122 824,88	12 458,00	931,86	11 526,14	0	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS		291 684,00	139 033,00	122 824,88	12 458,00	931,86	11 526,14	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		291 684,00	139 033,00	122 824,88	12 458,00	931,86	11 526,14	0	0	0
TOTAL PRU ST PAUL		25 250 956,00	4 090 129,00	3 815 190,51	269 417,12	931,86	11 526,14	0	0	256 959,12

PRU ST MAURONT CONVENTION N° 2010-429 - AVENANT N° 7

Opération	Maître d'ouvrage	Base subventionnable en €	Montant subvention Ville en €	Total mandaté	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
22-40, rue Edouard Vaillant 17 logements PLUS CD 22% et 8 logements PLAI	LOGIS MED	2 341 130,00	76 630,00	112 691,00	0	0	0	0	0	0
Parc Bellevue Tranche 1 Bât B – 54 logements PLUS AA & Parc Bellevue Tranche 3 Bât B –18 logements	MARSEILLE HABITAT	2 427 073,00	126 758,00	161 118,19	7 892,81	0	0	0	0	7 892,81
Opération urbaine Auphan Charpentier (20 PLAI)	13 HABITAT	4 659 716,00	95 512,00	92 971,38	2 540,62	0	0	0	0	2 540,62
65-75 rue Félix Pyat – 34 logts PLUS CD 12 %	CDC Habitat (Ex Nouveau Logis Provençal)	5 296 068,00	205 691,00	174 138,00	31 553,00	0	31 553,00	0	0	0
S/TOTAL LOGIS MED		3 344 505,00	112 691,00	112 691,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL MARSEILLE HABITAT		3 310 863,00	169 011,00	161 118,19	7 892,81	0,00	0,00	0,00	0,00	7 892,81
S/TOTAL 13 HABITAT		4 659 716,00	95 512,00	92 971,38	2 540,62	0,00	0,00	0,00	0,00	2 540,62
S/TOTAL NLP		5 296 068,00	205 691,00	174 138,00	31 553,00	0,00	31 553,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		16 611 152,00	582 905,00	540 918,57	41 986,43	0,00	31 553,00	0,00	0,00	10 433,43
REQUALIFICATION D'ILOTS ANCIENS DEGRADES										
326-340 Boulevard National (Ex Biscotterie – Ridings)	EPF PACA	3 266 679,00	720 129,00	720 130,00	0	0	0	0	0	0
S/TOTAL EPF PACA		3 266 679,00	720 129,00	720 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL REQUALIFICATION D'ILOTS ANCIENS DE	0	3 266 679,00	720 129,00	720 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AMENAGEMENTS										
Voirie primaire RHI Gaillard	SOLEAM	1 033 199,00	201 887,00	140 008,63	61 878,37	0	61 878,37	0	0	0
Aménagement de la place Arzial et voiries (entrée de quartier)	AMP	2 896 300,00	231 704,00	105 657,02	126 046,98	0	126 046,98	0	0	0
Achèvement des travaux de la rue F. Pyat	AMP	1 457 500,00	174 900,00	52 470,00	122 430,00	0	122 430,00	52 470,00	0	0
Voies Cardot	AMP	1 116 532,00	167 480,00	167 480,00	0,00	0		0	0	0
Aménagement de 3 placettes dans le noyau villageois (rue Gaillard)	SOLEAM	593 259,00	35 018,00	10 505,40	24 512,60		24 512,60	1 225,63	0	0
Requalification d'espaces publics dans le noyau villageois	AMP	2 380 000,00	532 978,00	159 893,40	373 084,60	0,00	373 084,60	61 399,07	0	0
Parc Bellevue aménagement des espaces extérieurs (D-E-F-G-H)	AMP	2 352 842,00	261 350,00	78 405,00	182 945,00	0	182 945,00	65 337,50	0	0
S/TOTAL SOLEAM		1 626 458,00	236 905,00	150 514,03	86 390,97	0,00	86 390,97	1 225,63	0,00	0,00

Annexe 1 Convention de transfert PRU Ville _GIP MRU_ Métropole

PRU ST MAURONT CONVENTION N° 2010-429 - AVENANT N° 7

Opération	Maître d'ouvrage	Base subventionnable en €	Montant subvention Ville en €	Total mandaté	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
S/TOTAL AMP		10 203 174,00	1 368 412,00	563 905,42	804 506,58	0,00	804 506,58	179 206,57	0,00	0,00
S/TOTAL AMENAGEMENTS		11 829 632,00	1 605 317,00	714 419,45	890 897,55	0,00	890 897,55	180 432,20	0,00	0,00
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
Equipeement petite enfance	CDC Habitat (ex Nouveau Logis Provençal)	1 743 396,00	116 292,00	93 777,87	22 514,13	0,00	22 514,13	0	0	0
S/TOTA NLP		1 743 396,00	116 292,00	93 777,87	22 514,13	0,00	22 514,13	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		1 743 396,00	116 292,00	93 777,87	22 514,13	0,00	22 514,13	0,00	0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		33 450 859,00	3 024 643,00	2 069 245,89	955 398,11	0,00	944 964,68	180 432,20	0,00	10 433,43
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET										
Communication – concertation	MRU	115 340,00	23 068,00	11 534,00	11 534,00	3 019,60	8 514,40	0	0	0
Opération urbaine Auphan Charpentier tranche 2 – AMO	MRU	26 000,00	13 000,00	11 103,30	0,00	0	0	0	0	0
AMO qualité urbaine des aménagements publics (2014-2015)	MRU	14 400,00	7 200,00	6 600,24	0,00	0	0	0	0	0
Etude de peuplement et stratégie immobilière	MRU	180 000,00	90 000,00	45 000,00	45 000,00	20 412,00	24 588,00	0	0	0
Opération urbaine Auphan Charpentier – AMO (2016-2018)	MRU	141 000,00	31 000,00	30 891,50	0,00	0		0	0	0
AMO qualité urbaine des aménagements publics (2016-2018)	MRU	43 500,00	13 500,00	6 750,00	6 750,00	1174,5	5 575,50	0	0	0
S/TOTAL MRU		520 240,00	177 768,00	111 879,04	63 284,00	24 606,10	38 677,90	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		520 240,00	177 768,00	111 879,04	63 284,00	24 606,10	38 677,90	0,00	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		520 240,00	177 768,00	111 879,04	63 284,00	24 606,10	38 677,90	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRU ST MAURONT		33 971 099,00	3 202 411,00	2 181 124,93	1 018 682,11	24 606,10	983 642,58	180 432,20	0,00	10 433,43

PRU CENTRE NORD - CONVENTION ENTRE VILLE DE MARSEILLE ET GIP-MRU N°2010-0669 AVENANT N° 10

Opération	Maitre d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant € Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Aides à transférer à la Métropole Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôtuer en €
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
POLE HOCHÉ CAIRE : 10-18, rue hoché 38 PLUS CD et 10 PLAÏ	Logis Méditerranée	7 959 985,00	547 250,00	164 175,00	383 075,00	0	383 075,00	136 812,50	0	0
S/TOTAL LOGIS MEDITERRANEE		7 959 985,00	547 250,00	164 175,00	383 075,00	0	383 075,00	136 812,50	0,00	0,00
POLE PANIER 2L3 : 26 rue Colbert – 6/8 rue F. Eboué 58 PLUS CD avec TIA	13 HABITAT	12 764 622,00	550 000,00	550 000,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL 13 HABITAT		12 764 622,00	550 000,00	550 000,00	0,00	0	0	0	0,00	0,00
HORS POLE OL3 - 35 rue Thubaneau 26 PLAÏ à 25% avec TIA	ADOMA	2 001 780,00	161 874,00	161 874,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL ADOMA		2 001 780,00	161 874,00	161 874,00	0,00	0	0	0	0,00	0,00
Ilot Bon Pasteur / Rue Bon Pasteur - 19 PLUS et 13 PLAÏ en AA	LOGIREM	5 435 237,00	585 435,00	175 630,50	409 804,50		409 804,50	146 358,75		Oui
Ilot Bon Pasteur - 12 PLUS et 7 PLAÏ	LOGIREM	2 752 376,00	239 982,00	71 994,60	167 987,40	0	167 987,40	59 995,50		Oui
POLE JOLIETTE / BON PASTEUR - Fauchier Malaval 22 PLUS, 22 PLUS CD & 10 PLAÏ	LOGIREM	8 861 829,00	844 819,00	840 172,50	4 646,50	0	0	0		4 646,50
Fiacres Duverger 2 : 2 rue Duverger 9 PLAÏ AA	LOGIREM	1 410 000,00	183 619,00	55 085,70	128 533,30	0	128 533,30	45 904,75		Oui
S/TOTAL LOGIREM		18 459 442,00	1 853 855,00	1 142 883,30	710 971,70	0	706 325,20	252 259,00	0	4 646,50
PÔLE JOLIETTE - 15 av Camille Pelletan 6 PLUS CD 22%	Marseille Habitat	642 765,00	55 934,00	55 933,85	0,00	0	0	0	0	0
HORS PÔLE : 29, rue d'Aubagne 5 PLUS CD	Marseille Habitat	678 811,00	70 439,00	70 439,00	0,00	0	0	0	0	0
HORS POLE OL2 – 9 Bd Garibaldi 6 PLUS AA CD à 22%	Marseille Habitat	885 421,00	69 265,00	69 265,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL MARSEILLE HABITAT		2 206 997,00	195 638,00	195 637,85	0,00	0	0	0	0	0
ILLOT ABADIE -15 Montée St Esprit (ex 6/8 rue du Poirier) 8 PLUS CD 12 % et 7 PLAÏ / AA	CDC Habitat social (ex Nouveau Logis Provençal)	2 363 296,00	217 473,00	217 473,00	0,00	0	0	0		Non
POLE PANIER Ilot dégradé Abadie Phase 2 17,21,29,31- rue du Poirier PLUS et 6 PLAÏ	CDC Habitat (ex Nouveau Logis Provençal)	3 130 276,00	207 667,00	60 619,98	147 047,02	0	147 047,02	0		Oui
S/TOTAL NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL		5 493 572,00	425 140,00	278 092,98	147 047,02	0	147 047,02	0	0	0
SOUS-TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		48 886 398,00	3 733 757,00	2 492 663,13	1 241 093,72	0	1 236 447,22	389 071,50	0	4 646,50
REHABILITATION										
POLE BELSUNCE 1L6 – 11 rue des Dominicaines – 9 logements	Habitat Marseille Provence	550 000,00	29 500,00	29 500,00	0,00	0	0	0	0	0
POLE BELSUNCE 1L7 – 1 rue St Théodore – 6 logements	Habitat Marseille Provence	300 000,00	16 788,00	12 496,99	0,00	0	0	0	0	0
POLE BELSUNCE 1L8 – 7-9 rue St Théodore – 6 logements	Habitat Marseille Provence	400 000,00	27 448,00	19 238,30	0,00	0	0	0	0	0
POLE BELSUNCE 1L9 – 15 rue des Petites Maries – 5 logements	Habitat Marseille Provence	300 000,00	36 145,00	36 145,00	0,00	0	0	0	0	0
POLE BELSUNCE 1L10 – 1-3 rue des Petites Maries – 7 logements	Habitat Marseille Provence	420 000,00	24 017,00	24 017,00	0,00	0	0	0	0	0
POLE PANIER 2L5 - 2 rue Guinrand 15 logements	Habitat Marseille Provence	612 651,00	55 615,00	55 614,55	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		2 582 651,00	189 513,00	177 011,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POLE PANIER 1 rue Rodillat - 3 logements	Marseille Habitat	192 219,00	14 582,00	14 582,00	0,00	0,00	0	0,00		Non
S/TOTAL MARSEILLE HABITAT		192 219,00	14 582,00	14 582,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PRU CENTRE NORD - CONVENTION ENTRE VILLE DE MARSEILLE ET GIP-MRU N°2010-0669 AVENANT N° 10

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant € Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôtuer en €
POLE PANIER 2L8 – 11 rue Rodillat 7 logements	Nouveau Logis Provençal	418 282,00	35 698,00	35 698,00	0,00	0	0	0	0	0
POLE PANIER 2L9 – 2-12 rue Montbrion / 2 rue St Antoine – 89 logements	Nouveau Logis Provençal	2 526 865,00	315 298,00	315 298,00	0,00	0	0	0	0	0
POLE JOLIETTE 3L11 – 4 rue des Fiacles – 22 logements	Nouveau Logis Provençal	778 875,00	104 943,00	104 943,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL NOUVEAU LOGIS PROVENCAL		3 724 022,00	455 939,00	455 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
SOUS-TOTAL REHABILITATION		6 498 892,00	660 034,00	647 532,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		55 385 290,00	4 393 791,00	3 140 195,97	1 241 093,72	0,00	1 236 447,22	389 071,50	0	4 646,50
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
ordonnancement -pilotage – Coordination	MRU	570 000,00	300 000,00	299 970,00	0,00	0	0	0	0	0
Assistance à la définition de la Gestion urbaine de proximité	MRU	50 000,00	30 000,00	15 000,00	15 000,00	10 272,00	4 728,00	0	0	0
Communication et concertation	MRU	239 200,00	113 520,00	56 760,00	56 760,00	12 350,98	44 409,02	0	0	0
Ingénierie sociale et urbaine (2015-2018)	MRU	250 000,00	210 000,00	105 000,00	105 000,00	6 804,00	98 196,00	0	0	0
Plan d'Action Commerce Activité / Emploi	MRU	130 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0	0	0	0	120 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 239 200,00	773 520,00	476 730,00	296 760,00	29 426,98	147 333,02	0,00	0	120 000,00
TOTAL PRU CENTRE NORD		56 624 490,00	5 167 311,00	3 616 925,97	1 537 853,72	29 426,98	1 383 780,24	389 071,50	0	124 646,50

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

PRU LA SOUDE HAUTS DE MAZARGUES –CONVENTION N°2010-670 - AVENANT N° 7

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Reconstitution (hors site) 10 PLAII	ERILIIA	1 795 393	136 176,00	40 852,80	95 323,20	0	95 323,20	34 044,00	0	0
Acquisition amélioration /reconstitution de l'offre hors site 4PLAI	ERILIA	1 020 686	153 103,00	153 103,00	0,00	0	0	0,00	0	0
S/TOTAL ERILIA		2 816 079,00	289 279,00	193 955,80	95 323,20	0	95 323,20	34 044,00	0	0
Reconstitution (hors site) BERTHELOT 6 PLUS	SUD HABITAT	1 028 289	81 706,00	72 179,08	0,00	0	0	0		Sol
S/TOTAL SUD HABITAT		1 028 289,00	81 706,00	72 179,08	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Reconstitution de l'offre allée des pêcheurs (sur site) 7 PLAII et 7 PLUS CD	LOGIREM	2 380 000	60 956,00	60 956,00	0,00	0	0	0		Sol
S/TOTAL LOGIREM		2 380 000,00	60 956,00	60 956,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		6 224 368,00	431 941,00	327 090,88	95 323,20	0	95 323,20	34 044,00	0,00	0,00
REHABILITATION										
Groupe Cyclamens	HMP	3 872 373	353 320,00	341 660,44	0,00	0	0	0	0	0
Groupe Myosotis (HMP)	HMP	2 128 001	194 180,00	189 636,19	0,00	0	0	0	0	0
Groupe la Soude	13 HABITAT	3 406 000	340 600,00	334 843,86	0,00	0	0	0	0	0
La Soude Groupe "Ajoncs" (HMP)	HMP	3 600 000	360 000,00	351 540,00	0,00	0	0	0	0	0
Les Logis de la Gradule- Baou de Sormiou	ERILIA	1 246 078	93 400,00	93 400,00	0,00	0	0	0	0	0
Plan de la Jarre, Le Vaucanson, Parc de la Valette, Hameaux du Rocher et de la Pinède - Baou de Sormiou	LOGIREM	8 600 000	747 301,00	747 301,00	0,00	0	0	0	0	0
Villa Chanteraine et Peintres Roux- Baou de Sormiou (HMP)	HMP	1 398 752	115 830,00	95 420,75	0,00	0	0	0	0	0
Restructurations pour décohabitation	LOGIREM	580 000	29 044,00	29 044,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		10 999 126,00	1 023 330,00	978 257,38	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		9 180 000,00	776 345,00	776 345,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL ERILIA		1 246 078,00	93 400,00	93 400,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL 13 HABITAT		3 406 000,00	340 600,00	334 843,86	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL REHABILITATION		24 831 204,00	2 233 675,00	2 182 846,24	0,00	0	0	0	0	0
RESIDENTIALISATION										
Groupe Cyclamens (HMP)	HMP	1 274 416	245 548,00	245 548,00	0,00	0	0	0	0	0
Groupe Myosotis (HMP)	HMP	1 137 422	219 153,00	177 119,45	0,00	0	0	0	0	0
Groupe la Soude	13 HABITAT	1 310 000	98 250,00	98 250,00	0,00	0	0	0	0	0
La Soude Groupe "Ajoncs"	HMP	970 626	184 419,00	184 419,00	0,00	0	0	0	0	0

PRU LA SOUDE HAUTS DE MAZARGUES –CONVENTION N°2010-670 - AVENANT N° 7

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
Les Calanques - Baou de Sormiou	13 HABITAT	310 000	16 300,00	16 300,00	0,00	0	0	0	0	0
Plan de la Jarre, Le Vaucanson, Parc de la Valette, Hameaux du Rocher et de la Pinède - Baou de Sormiou (LOGIREM)	LOGIREM	1 845 000	255 000,00	255 000,00	0,00	0	0	0	0	0
Villa Chanteraine et Peintres Roux- Baou de Sormiou (HMP)	HMP	253 200	48 108,00	48 108,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL HMP		3 635 664,00	697 228,00	655 194,45	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL13 HABITAT		1 620 000,00	114 550,00	114 550,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		1 845 000,00	255 000,00	255 000,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL RESIDENTIALISATION		7 100 664,00	1 066 778,00	1 024 744,45	0,00	0	0	0	0	0
AMENAGEMENTS										
Allée des Calanques (avenues Soude et Jarre) et Baou de Sormiou	AMP	8 812 931	1 124 862,00	337 458,60	787 403,40		787 403,40	89 763,99		
S/TOTAL AMENAGEMENTS		8 812 931,00	1 124 862,00	337 458,60	787 403,40	0	787 403,40	89 763,99	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Conduite de projets et plan stratégique local	MRU	350 000	210 000,00	150 000,00	60 000,00	30 873,00	29 127,00	0	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		350 000,00	210 000,00	150 000,00	60 000,00	30 873,00	29 127,00	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		47 319 167,00	5 067 256,00	4 022 140,17	942 726,60	30 873,00	911 853,60	123 807,99	0	0
 FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Assistance à la définition du GUP	MRU	150 000	75 000,00	74 880,00	0,00	0	0	0	0	0
Assistance à la connaissance du peuplement et du marché Immobilier	MRU	85 000	51 000,00	36 000,00	15 000,00	2 321,40	12 678,60	0	0	0
Assistance maîtrise d'ouvrage prospective économique	MRU	40 000	24 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	2 018,40	0	0
Communication et concertation	MRU	254 600	134 820,00	67 410,00	67 410,00	65 266,36	2 143,64	0	0	0
Programme détaillé des espaces publics/ Prescriptions fonctionnelles, paysagères et architecturales	MRU	250 000	150 000,00	150 000,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		779 600,00	434 820,00	340 290,00	94 410,00	67 587,76	26 822,24	2 018,40	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		779 600,00	434 820,00	340 290,00	94 410,00	67 587,76	26 822,24	2 018,40	0	0
TOTAL PRU LA SOUDE		48 098 767,00	5 502 076,00	4 362 430,17	1 037 136,60	98 460,76	938 675,84	125 826,39	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

PRU MALPASSE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET GIP-MRU N°2010-673 - AVENANT N° 8

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôtuer en €
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Les coteaux de Malpassé et les Restanques 66 PLUS CD ; 33 PLAI ; 37 PLUS	HMP	24 668 925	1 947 750,00	1 504 247,33	443 502,67	0	443 502,67 €	0	0	0
Caserne Cardot – 107 logements 49 PLU CD22% + 5 PLAI + 53 PLUS	HMP	16 214 525	1 532 421,00	1 382 396,98	150 024,02	0	- €	0	0	150 024,02
Saint-Eloi - 59 logements 27 PLUS CD à17 %, 3 PLAI, 29 PLUS	HMP	8 121 927	783 083,00	783 083,05	0,00	0	- €	0	0	0
L' Eden (ex Eurydice) - 38 logements	HMP	5 365 467	544 224,00	541 502,88	0,00	0	- €	0	0	0
Danaïdes-Hamadryades-8 -24 logements	HMP	4 061 139	314 402,00	314 401,60	0,00	0	- €	0	0	0
Horizon Massilia opération de constructions de 6 logements	HMP	1 075 155	69 596,00	69 596,00	0,00	0	- €	0	0	0
Valbelle - 4 logements	HMP	749 579	54 505,00	54 505,01	0,00	0	- €	0	0	0
Boulevard Giraud - 29 logements	HMP	4 278 738	259 579,00	259 579,00	0,00	0	- €	0	0	0
St Théodore 29 PLUS et 10 PLAI	HMP	7 466 855	240 000,00	158 256,00	81 744,00	0	81 744,00 €	0	0	0
les Trembles 13 PLUS ET 6 PLAI	HMP	3 268 705	318 651,00	95 595,30	223 055,70	0	223 055,70 €	95 595,30 €	0	0
Reconstitution lot 21 sur site 40 logts avance 30 %	HMP	7 182 000	400 000,00	120 000,00	280 000,00	0	280 000,00 €	14 440,00 €	0	0
Chateau St Loup 10 PLUS -6 PLAI	HMP	3 021 500	160 000,00	129 000,00	31 000,00	0	31 000,00 €	68 542,00 €	0	0
Monnet 16 PLUS et 11 PLUS CD (Fusion avec Château Saint Loup)	HMP	4 766 681	270 000,00	0,00	270 000,00	0	270 000,00 €	0	0	0
Capelette - 16 PLUS 2 PLAI 5 PLUS	HMP	3 969 347	230 000,00	185 242,00	44 758,00	0	44 758,00 €	0	0	0
S/TOTAL HMP		94 210 543,00	7 124 211,00	5 597 405,15	1 524 084,39	0	1 374 060,37 €	178 577,30 €	0	150 024,02
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		94 210 543,00	7 124 211,00	5 597 405,15	1 524 084,39	0	1 374 060,37 €	178 577,30 €	0	150 024,02
REHABILITATION										
Les Lauriers	HMP	7 803 056	780 306,00	589 443,15	190 862,85	0	- €	0	0	190 862,85 €
Les Genêts – 50 LOGEMENTS	HMP	5 500 000	550 000,00	192 060,00	357 940,00	0	357 940,00 €	0	0	0
Après Bt A	HMP	3 829 617	295 931,00	295 930,84	0,00	0	- €	0	0	0
S/TOTAL HMP		17 132 673,00	1 626 237,00	1 077 433,99	548 802,85	0	357 940,00 €	0	0	190 862,85
S/TOTAL REHABILITATION		17 132 673,00	1 626 237,00	1 077 433,99	548 802,85	0	357 940,00 €	0	0	190 862,85
RESIDENTIALISATION										
Les Genêts	HMP	865 648	86 569,00	86 569,20	0,00	0	0	0	0	Sol
Les Lauriers	HMP	4 199 662	419 966,00	377 213,46	42 752,54	0	0	0	0	42 752,54 €
Après Bt A	HMP	1 088 970	108 897,00	108 897,00	0,00	0	0	0	0	Sol
S/TOTAL HMP		6 154 280,00	615 432,00	572 679,66	42 752,54	0,00	0,00	0,00	0,00	42 752,54
S/TOTAL RESIDENTIALISATION		6 154 280,00	615 432,00	572 679,66	42 752,54	0,00	0,00	0,00	0,00	42 752,54
AMENAGEMENTS URBAINS										
Site U104 (opération pré-conventionnée)	AMP	1 998 265	720 661,00	720 660,56	0,00	0	- €	0	0	0
Les des Lauriers et du Plateau / parachèvement de la rue Raymonde Martin	AMP	4 428 000	1 997 296,00	1 997 296,00	0,00	0	- €	0	0	0
Les et Place des Cèdres	AMP	2 476 000	1 183 286,00	392 732,62	790 553,38	0	790 553,38 €	0	0	0
S/TOTAL AMP		8 902 265,00	3 901 243,00	3 110 689,18	790 553,38	0,00	790 553,38 €	0	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS URBAINS		8 902 265,00	3 901 243,00	3 110 689,18	790 553,38	0,00	790 553,38 €	0	0	0
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
Reconstitution des locaux associatifs	HMP	157 807	23 655,00	23 655,00	0,00	0	0	0	0	0

PRU MALPASSE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET GIP-MRU N°2010-673 - AVENANT N° 8

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
S/TOTAL HMP		157 807,00	23 655,00	23 655,00	0,00	0,00	0,00	- €	0	0
Equipement de la petite enfance	ALTERNA	1 709 831	532 632,00	99 789,60	432 842,40	0	432 842,40	99 789,60 €		Non dé
S/TOTAL ALTERNA		1 709 831,00	532 632,00	99 789,60	432 842,40	0,00	432 842,40	99 789,60 €	0,00	0,00
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS	0	1 867 638,00	556 287,00	123 444,60	432 842,40	0,00	432 842,40	99 789,60 €	0,00	0,00
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		1960294	681900	366561,18						
OPC et conduite d'opérations PHASE 1	MRU	529 948	105 990,00	105 820,42	0,00	0	- €	0	0	0
Expertise OPC – AVP (opération pré-conventionnée)	MRU	33 199	9 960,00	9 960,17	0,00	0	0,00	0	0	0
OPC et conduite d'opérations 2° phase	MRU	417 000	225 000,00	67 500,00	157 500,00	142 110,00 €	15 390,00 €	0	0	0
S/TOTAL MRU		980 147,00	340 950,00	183 280,59	157 500,00	142 110,00 €	15 390,00 €	- €	- €	- €
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		980 147,00	340 950,00	183 280,59	157 500,00	142 110,00 €	15 390,00 €	- €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT		129 247 546,00	14 164 360,00	10 664 933,17	3 496 535,56	142 110,00 €	2 970 786,15 €	278 366,90 €	- €	383 639,41 €
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Etude foncière - Etude de restructuration commerciale	MRU	280 541	98 562,00	49 281,00	49 281,00	46 481,84 €	2 799,16 €	0	0	0
Concertation et communication (dont report photo)	MRU	126 178	63 089,00	63 070,07	0,00	- €	- €	- €	0	0
concertation et communication 2° phase	MRU	216 000	108 000,00	54 000,00	54 000,00	12 009,60 €	41 990,40 €	0	0	0
S/TOTAL MRU		622 719,00	269 651,00	166 351,07	103 281,00	58 491,44 €	44 789,56 €	- €	- €	- €
Renforcement de la MO du bailleur (chef de projet urbain et Responsable de Programme)	HMP	1 124 716	225 000,00	225 000,00	0,00	0	- €	- €	0	0
Renforcement de la MO du bailleur (chef de projet urbain et responsable de programme 2014-2017)	HMP	345 600	103 680,00	51 840,00	51 840,00	0	51 840,00 €	51 840,00 €	0	0
S/TOTAL HMP		1 470 316,00	328 680,00	276 840,00	51 840,00	0,00	51 840,00 €	51 840,00 €	0,00	0,00
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		2 093 035,00	598 331,00	443 191,07	155 121,00	58 491,44	96 629,56 €	51 840,00 €	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 093 035,00	598 331,00	443 191,07	155 121,00	58 491,44	96 629,56 €	51 840,00 €	0,00	0,00
TOTAL PRU MALPASSE		131 340 581,00	14 762 691,00	11 108 124,24	3 651 656,56	200 601,44	3 067 415,71 €	330 206,90 €	0,00	383 639,41

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

PRU • ST BARTHELEMY
CONVENTION N°2012-500 - AVENANT N° 7

Opération	Maitre d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté Ville en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer
						Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
INVESTISSEMENT										
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX										
Rue cade Picon 1 (Reconstitution sur site) 13 PLUS CD - 12 PLAI	LOGIREM	3 751 017,00	250 000,00	248 925,00	0,00	0	0	0	0	0
RUE MATTEI BUSSERINE 2 (Reconstitution sur site) 13 PLUS CD 14 PLAI	LOGIREM	3 861 033,00	270 000,00	270 000,00	0,00	0	0	0	0	0
ILLOT CENTRAL PICON 2 (Reconstitution sur site) 11 PLUS CD 12 PLAI	LOGIREM	3 573 023,00	230 000,00	230 000,00	0,00	0	0	0	0	0
DOCKS LIBRES (Reconstitution HORS SITE) 7 PLUS CD 14 PLAI	LOGIREM	3 117 127,00	210 000,00	209 958,00	0,00	0	0	0	0	0
ACQUISITION AMELIORATION (Reconstitution HORS SITE) 9 PLAI	LOGIREM	2 115 001,00	90 000,00	84 645,00	0,00	0	0	0	0	0
CHEMIN DE BIZET (Reconstitution HORS site) 27 PLUS CD	LOGIREM	4 147 164,00	270 000,00	237 195,00	0,00	0	0	0	0	0
MALAVAL FAUCHIER (Reconstitution HORS SITE) 11 PLAI	LOGIREM	1 733 874,00	110 000,00	110 000,00	0,00	0	0	0	0	0
BOULEVARD NATIONAL (Reconstitution HORS SITE) 23 PLUS CD 12 PLAI	LOGIREM	5 600 000,00	350 000,00	316 190,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		27 898 239,00	1 780 000,00	1 706 913,00	0,00	0	0	0	0	0
L'ECHQUIER (Reconstitution HORS SITE) 18 PLUS CD 9 PLAI	ERILIA	4 183 215,00	270 000,00	270 000,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL ERILIA		4 183 215,00	270 000,00	270 000,00	0,00	0	0	0	0	0
S/TOTAL CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX		32 081 454,00	2 050 000,00	1 976 913,00	0,00	0	0	0	0	0
REHABILITATION										
Bâtiments B,D,E,F,G,Q,L,M (492 logements)	LOGIREM	21 818 289,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0	0	0	0	
Travaux de réhabilitation Picon-Busserine (400 logements)	LOGIREM	3 011 937,00	175 712,00		175 712,00	0	0	0	0	175 712,00
S/TOTAL LOGIREM		24 830 226,00	1 475 712,00	1 300 000,00	175 712,00	-	-	-	-	175 712,00
Bâtiments A,B,C,D,E,F,G (422 logements)	HMP	17 035 260,00	1 835 615,00	1 532 738,53	302 876,47	-	302 876,47			
S/TOTAL HMP		17 035 260,00	1 835 615,00	1 532 738,53	302 876,47	-	302 876,47	-	-	-
S/TOTAL REHABILITATION		41 865 486,00	3 311 327,00	2 832 738,53	478 588,47	0	302 876,47	0	0	175 712,00
RESIDENTIALISATION										
Résidentialisation de 422 logements	HMP	6 059 840,00	319 944,00	124 906,14	195 037,86	0	195 037,86			
S/TOTAL HMP		6 059 840,00	319 944,00	124 906,14	195 037,86	0	195 037,86	0	0	0
S/TOTAL RESIDENTIALISATION		6 059 840,00	319 944,00	124 906,14	195 037,86	0	195 037,86	0	0	0
AMENAGEMENTS URBAINS										
Voiries et réseaux Picon	AMP	4 169 113,00	370 784,00	213 312,04	157 471,96	0	157 471,96			
Voies et réseaux Saint-Barthélémy / Busserine	AMP	17 771 559,00	1 819 841,00	783 805,52	1 036 035,48	0	1 036 035,48			
S/TOTAL AMP		21 940 672,00	2 190 625,00	997 117,56	1 193 507,44	0	1 193 507,44	0	0	0
S/TOTAL AMENAGEMENTS URBAINS		21 940 672,00	2 190 625,00	997 117,56	1 193 507,44	0	1 193 507,44	0	0	0
EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS										
Locaux associatifs	LOGIREM	696 296,00	69 630,00	20 889,00	48 741,00	0	48 741,00	3 683,43		
S/TOTAL LOGIREM		696 296,00	69 630,00	20 889,00	48 741,00	0	48 741,00	3 683,43	0	0
Locaux associatifs	HMP	1 065 426,00	86 543,00	77 455,99	9 087,01	0	9 087,01	0		
S/TOTAL HMP		1 065 426,00	86 543,00	77 455,99	9 087,01	0	9 087,01	0,00	0	0
S/TOTAL EQUIPEMENTS ET LOCAUX ASSOCIATIFS		1 761 722,00	156 173,00	98 344,99	57 828,01	0	57 828,01	3 683,43	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Ordonnancement Pilotage Coordination	MRU	532 459,00	85 461,00	35 528,70	49 932,30	46 770,24	3 162,06			
S/TOTAL MRU		532 459,00	85 461,00	35 528,70	49 932,30	46 770,24	3 162,06	0,00	0	0
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		532 459,00	85 461,00	35 528,70	49 932,30	46 770,24	3 162,06	0,00	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021

PRU • ST BARTHELEMY
CONVENTION N°2012-500 - AVENANT N° 7

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable en €	Montant Subvention Ville en €	Total mandaté Ville en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant de titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer
TOTAL INVESTISSEMENT		104 241 633,00	8 113 530,00	6 065 548,92	1 974 894,08	46 770,24	1 752 411,84	3 683,43	0	175 712,00
FONCTIONNEMENT										
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS										
Renforcement de la maîtrise d'ouvrage du bailleur HMP	HMP	362 911,00	72 563,00	72 563,00	0	0	0	0		
S/TOTAL HMP		362 911,00	72 563,00	72 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Renforcement de la maîtrise d'ouvrage du bailleur Logirem	LOGIREM	351 294,00	70 259,00	70 259,00	0	0	0	0		
Ingénierie bâtiment J – Projet services activités	LOGIREM	89 700,00	22 425,00	22 425,00	0	0	0	0		
S/TOTAL LOGIREM		440 994,00	92 684,00	92 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AMO Architecturale et expertises	MRU	650 000,00	241 214,00	120 607,00	120 607,00	83 194,71	37 412,29	0,00		
Communication – concertation	MRU	500 000,00	188 224,00	57 590,00	130 634,00	119 886,41	10 747,59	0,00		
Ingénierie zone nord du projet et équipements sociaux	MRU	32 265,00	8 066,00	8 066,00	0,00	0	0	0		
Etude de définition mise en cohérence de la couverture de la L2	MRU	125 000,00	37 500,00	0,00	37 500,00					37 500,00
S/TOTAL MRU		1 307 265,00	475 004,00	186 263,00	288 741,00	203 081,12	48 159,88	0,00	0,00	37 500,00
S/TOTAL INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJETS		2 111 170,00	640 251,00	351 510,00	288 741,00	203 081,12	48 159,88	0,00	0,00	37 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 111 170,00	640 251,00	351 510,00	288 741,00	203 081,12	48 159,88	0,00	0,00	37 500,00
TOTAL PRU ST BARTELEMY		106 352 803,00	8 753 781,00	6 417 058,92	2 263 635,08	249 851,36	1 800 571,72	3 683,43	0,00	213 212,00

PRU RUISSEAU MIRABEAU - CONVENTION N° 2014-80249 - AVENANT N° 3

Opération	Maître d'ouvrage	Base subventionnable en €	Montant subvention Ville en €	Total mandaté	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU en €	Aides à transférer à la Métropole Montant à transférer en €	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
INVESTISSEMENT										
RM 1, Construction de 7 logements	CDC Habitat (ex NLP)	876 097,00	56 000,00	28 000,00	28 000,00	0	28 000,00	0	0	0
RM 3, Construction de 20 logements	CDC Habitat (ex NLP)	2 388 388,00	160 000,00	80 000,00	80 000,00	0	80 000,00	0	0	0
RM 1, Réhabilitation - Restructuration	CDC Habitat (ex NLP)	559 000,00	39 775,00	39 775,00	0,00	0	0	0	0	0
RM 2, Réhabilitation - Restructuration	CDC Habitat (ex NLP)	455 000,00	10 968,00	10 968,00	0,00	0	0	0	0	0
RM 2, Individualisation compteur d'eau, cession foncière	CDC Habitat (ex NLP)	110 783,00	13 294,00	0,00	13 294,00	0	13 294,00	0	0	0
RM 1, Individualisation compteur d'eau, cession foncière	CDC Habitat (ex NLP)	136 105,00	16 333,00	0,00	16 333,00	0	16 333,00	0	0	0
RM 2, Aménagement Voirie et réseaux	CDC Habitat (ex NLP)	368 992,00	144 341,00	0,00	144 341,00	0	144 341,00	0	0	0
S/TOTAL NLP		4 894 365,00	440 711,00	158 743,00	281 968,00	0	281 968,00	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		4 894 365,00	440 711,00	158 743,00	281 968,00	0	281 968,00	0	0	
FONCTIONNEMENT										
Gestion adaptée (NLP)	CDC Habitat (ex NLP)	390 190,00	45 233,00	0,00	45 233,00	0	45 233,00	0	0	0
MOUS (NPL)	CDC Habitat (ex NLP)	390 190,00	46 823,00	46 823,00	0,00	0	0	0	0	0
AMO Gestion Urbaine de Proximité (MRU)	MRU	35 880,00	7 176,00	7 176,00	0,00	0	0	0	0	0
Communication Concertation (MRU)	MRU	23 920,00	4 784,00	1 196,00	3 588,00	615,22	2 972,78	0	0	0
Etude urbaine et sociale	MRU	58 604,00	29 302,00	0,00	29 302,00	27 327,05	1 974,95	0	0	0
AMO Cession Foncière	CDC Habitat (ex NLP)	17 940,00	3 588,00	0,00	3 588,00	0	3 588,00	0	0	0
S/TOTAL NLP		798 320,00	95 644,00	46 823,00	48 821,00	0,00	48 821,00	0	0	0
S/TOTAL MRU		118 404,00	41 262,00	8 372,00	32 890,00	27 942,27	4 947,73	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		916 724,00	136 906,00	55 195,00	81 711,00	27 942,27	53 768,73	0	0	0
TOTAL PRU RUISSEAU MIRABEAU		5 811 089,00	577 617,00	213 938,00	363 679,00	27 942,27	335 736,73	0	0	0

DETAIL DES CONVENTIONS ET AVENANTS
PASSES ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MARSEILLE RENOVATION URBAINE
DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE ENGAGES SUR MARSEILLE

Détail de l'acte CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	Références des décisions	Date de notification de l'acte	Détail des subventions et soldes de subventions subsistants (en euros)			
	Numéro et date de la Délibération du Conseil Municipal		A verser au GIP MRU	A transférer à la Métropole Aix Marseille Provence		A clôturer
				Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	
PRU FLAMANTS-IRIS						
CI n° 07/1058	07/0725/EFAG du 16/07/2007	12/09/2007	46 894,82 €	479 149,13 €	5 319,21 €	96 313,70 €
AV 1	09/0831/DEVD du 05/10/2009	03/03/2010				
AV 2	11/1388/DEVD du 12/12/2011	07/02/2012				
AV 3	13/0191/DEVD du 25/03/2013	30/05/2013				
AV 4	14/0864/UAGP du 15/12/2014	18/02/2015				
AV 5	15/0079/UAGP du 16/02/2015	07/05/2015				
AV 6	15/0489/UAGP du 29/06/2015	21/07/2015				
AV 7	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				

Annexe n° 2 convention de transfert PRU Ville_GIP MRU_Metropole

PRU SAINT JOSEPH						
CI n°07/1060	07/0725/EFAG du 16/07/2007	12/09/2007	0,00 €	388 168,04 €	16 823,45 €	0,00 €
AV1	09/0831/DEVD du 05/10/2009	03/03/2010				
AV2	10/0164/DEVD du 29/03/2010	30/07/2010				
AV3	13/0189/DEVD du 25/03/2013	30/05/2013				
AV4	15/0733/UAGP du 14/09/2015	17/11/2015				
AV5	15/1134/UAGP du 16/12/2015	28/01/2016				
AV6	18/1156/UAGP du 20/12/2018.	21/02/2019				
PRU SAINT PAUL						
CI n° 07/1061	07/0725/EFAG du 16/07/2007	12/09/2007	931,86 €	11 526,14 €	0,00 €	256 959,12 €
AV 1	09/0831/DEVD du 05/10/2009	03/03/2010				
AV 2	09/1066/DEVD du 16/11/2009	26/04/2010				
AV 3	10/1063/DEVD du 29/03/2010	30/07/2010				
AV 4	13/1092/DEVD du 25/03/2013	30/05/2013				
AV 5	15/0076/UAGP du 16/02/2015	07/05/2015				
AV 6	15/0733/UAGP du 14/09/2015	17/11/2015				
AV 7	15/0874/UAGP du 26/10/2015	02/12/2015				
AV 8	15/1135/UAGP du 16/12/2015	28/01/2016				
AV 9	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				
PRU SAINT MAURONT						
CI N° 10/0429	09/0830/DEVD du 05/10/2009	26/04/2010	24 606,10 €	983 642,58 €	180 432,20 €	10 433,43 €
AV 1	12/0275/DEVD du 19/03/2012	01/06/2012				
AV 2	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 3	15/0075/UAGP du 16/02/2015	07/05/2015				
AV 4	15/0492/UAGP du 29/06/2015	21/07/2015				
AV 5	15/0732/UAGP du 14/09/2015	02/12/2015				
AV 6	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				

PRU ZUS CENTRE NORD						
CI N° 10/0669	10/0159/DEVD du 29/03/2010	28/07/2010	29 426,98 €	1 383 780,24 €	389 071,50 €	124 646,50 €
AV 1	11/0665/DEVD du 27/06/2011	05/12/2011				
AV 2	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 3	13/1145/DEVD du 09/12/2013	12/02/2014				
AV 4	15/0077/UAGP du 16/02/2015	07/05/2015				
AV 5	15/0491/UAGP du 29/06/2015	21/07/2015				
AV 6	15/1138/UAGP du 16/12/2015	28/01/2016				
AV 7	17/1797/UAGP du 26/06/2017	15/11/2017				
AV 8	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				
AV 9	19/1126/UAGP du 25/11/2019	30/06/2020				
PRU SOUDE HAUTS DE MAZARGUES						
CI N° 10/0670	10/0160/DEVD du 29/03/2010	30/07/2010	98 460,76	938 675,84	125 826,39	0,00
AV 1	11/0664/DEVD du 27/06/2011	05/12/2011				
AV 2	12/1124/DEVD du 10/12/2012	28/02/2013				
AV 3	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 4	13/1144/DEVD du 09/12/2013	28/02/2014				
AV 5	15/0726/UAGP du 14/09/2015	22/10/2015				
AV 6	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				

Annexe n° 2 convention de transfert PRU Ville_GIP MRU_Metropole

PRU VALLON DE MALPASSE						
CI N° 10/0673	10/0163/DEVD du 29/03/2010	28/07/2010	200 601,44 €	3 067 415,71 €	330 206,90 €	383 639,41 €
AV 1	12/0690/DEVD du 09/07/2012	23/11/2012				
AV 2	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 3	14/0294/UAGP du 30/06/2014	25/08/2014				
AV 4	15/0206/UAGP du 13/04/2015	01/07/2015				
AV 5	15/0733/UAGP du 14/09/2015	17/11/2015				
AV 6	16/0232/UAGP du 01/04/2016	13/05/2016				
AV 7	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				
PRU SAINT BARTHELEMY						
CI N° 12/00500	11/0662/DEVD du 27/06/2011	18/04/2012	249 851,36 €	1 800 571,72 €	3 683,43 €	213 212,00 €
AV 1	12/1125/DEVD du 10/12/2012	19/03/2013				
AV 2	13/0187/DEVD du 25/03/2013	22/09/2013				
AV 3	14/0293/UAGP du 30/06/2014	25/08/2014				
AV 4	15/0490/UAGP du 29/06/2015	21/07/2015				
AV 5	15/0875/UAGP du 26/10/2015	02/12/2015				
AV 6	18/1156/UAGP du 20/12/2018	21/02/2019				

Annexe n° 2 convention de transfert PRU Ville_GIP MRU_Metropole

PRU ANRU ISOLE RUISSEAU MIRABEAU						
CI N° 14/80249	13/1146/DEVD du 09/12/2013	14/03/2014	27 942,27 €	335 736,73 €	0,00 €	0,00 €
AV 1	18/0344/UAGP du 09/04/2018	04/06/2018				
AV 2	19/1121/UAGP du 25/11/2019	30/06/2020				
TOTAUX			678 715,59 €	9 388 666,13 €	1 051 363,08 €	1 085 204,16 €

**CONVENTION DE TRANSFERT A LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
DES PARTICIPATIONS MUNICIPALES POUR LE FINANCEMENT DU
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE
RENOVATION URBAINE (NPNRU) VALANT :**

Avenant n° 1 à la convention n° 18/81002 « Convention de financement pour le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain à Marseille dans le cadre du Nouveau Programme National De Rénovation Urbaine »

ENTRE

La Ville de Marseille, représentée par son Maire, Monsieur Benoît PAYAN, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal n°20/0738/EFAG en date du 21 décembre 2020 ;

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau Métropolitain n°.... en date du

Le Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » représenté par sa liquidatrice, Madame Nathalie N'DOUMBE, autorisée à signer la présente convention par délibération de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° AG_2005.003 du 25 mai 2020 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (PRU) engagés sur son territoire, la Ville de Marseille a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003 sous l'ancienne appellation de « GIP pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes », des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements des co-financeurs publics des opérations relevant des PRU.

Le GIP créé pour une durée déterminée, a été prorogé par avenants successifs à sa convention constitutive, jusqu'au 31 décembre 2019.

Sur proposition de son conseil d'administration, l'Assemblée Générale du GIP du 5 juillet 2019, a validé le principe du transfert de son activité à la Métropole Aix-Marseille-Provence compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, et la prorogation de 3 ans de sa durée, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de lui permettre de mener à son terme la gestion des flux de financements publics des PRU.

Le 18 octobre 2019, l'Assemblée Générale a approuvé l'avenant n°10 à la convention constitutive, relatif à la mise en œuvre de cette décision, nécessitant d'être acté et signé par l'ensemble des membres du GIP à savoir l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence venant aux droits de l'ex-Communauté Urbaine de Marseille, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, les Villes de Marseille et Septèmes-les-Vallons, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'association régionale des organismes HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, et la Ville de Marseille ont respectivement approuvé l'avenant par délibérations des 24 octobre 2019 et 25 novembre 2019.

La Région Sud ayant signifié à la Métropole Aix-Marseille-Provence que cet avenant ne serait pas inscrit à l'ordre du jour de son assemblée délibérante du 13 décembre 2019, le GIP MRU a été de facto dissous au 31 décembre 2019 par décision de son assemblée générale du 18 décembre 2019.

La dissolution du GIP MRU entraînant sa liquidation, la personnalité morale du GIP subsiste pour assurer uniquement les besoins associés à la réalisation des éléments d'actif et à l'apurement du passif, tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation.

Par contre, il ne lui est plus possible d'assurer ses anciennes missions de mutualisation des co-financements publics et d'ingénierie en maîtrise d'ouvrage, telles que prévues dans les conventions de mise en œuvre des PRU.

Ainsi, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté la reprise de l'ensemble des activités d'élaboration et de mise en œuvre des projets de rénovation urbaine gérés par le GIP MRU.

La reprise de ces activités nécessite toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des opérations relevant des programmes de rénovation urbaine.

1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement et/ou de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions municipales octroyées au GIP MRU dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine engagé sur le territoire de la Ville de Marseille.

Le détail des opérations concernées par la présente convention est rappelé en annexe 1.

2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

Sur la base de la répartition des subventions municipales entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU, présentée dans les tableaux en annexe 1 de la présente convention,

La Ville de Marseille s'engage :

- à verser au GIP MRU représenté par sa liquidatrice, les subventions municipales appelées auprès du GIP MRU par les différents maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à régler au GIP MRU, les subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à autoriser la Métropole Aix-Marseille-Provence à verser par anticipation aux maîtres d'ouvrage des opérations transférées en sa faveur, les subventions municipales, dès réception de la validation écrite que les Services de la Ville de Marseille lui délivreront, précisant le montant du mandat émis par la Ville après vérification des documents justificatifs transmis par la Métropole.
La Métropole est ainsi autorisée par la Ville de Marseille à procéder à ces versements sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention municipale ;
- à verser à la Métropole Aix-Marseille-Provence le montant des subventions municipales ainsi validé par les services de la Ville ;
- à régler directement à la Métropole Aix-Marseille-Provence les subventions municipales intéressant les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage, y compris en matière de reprise de l'ingénierie de projet précédemment exercée par le GIP MRU ;
- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence le bénéfice des avances sur subventions municipales initialement versées au GIP MRU, jusqu'au solde des opérations subventionnées, dans la limite de la durée de la présente convention au-delà de laquelle les subventions non perçues feront l'objet d'une caducité automatique ;
- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour les opérations non soldées, la part des subventions sur lesquelles un écart de versement serait constaté entre la subvention sollicitée par le maître d'ouvrage via le GIP MRU et le versement effectif de la Ville de Marseille après instruction, de façon à garantir jusqu'au terme de la présente convention le droit à subvention du maître d'ouvrage sur la base de justificatifs qu'il serait en mesure de communiquer à la Métropole après la date de dissolution du GIP MRU.

-

- La Ville de Marseille engagera des discussions avec L'ANRU et la Métropole pour que le protocole de préfiguration du NPNRU soit modifié afin que le rôle de la Ville de Marseille soit renforcé dans la gouvernance du NPNRU.
- En contre partie de ses engagements la Ville de Marseille souhaite qu'une revue de projets soit organisée pour mesurer l'avancement des opérations prévues dans la convention n° 2018-81002.

Le GIP MRU, représenté par sa liquidatrice, s'engage :

- à contrôler les justificatifs de dépenses qui lui ont été transmis par les maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019 et à les communiquer à la Ville de Marseille, en complément de ceux déjà reçus, en vue de permettre le versement des subventions municipales concernées ;
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par la Ville de Marseille, les subventions municipales qu'il aura ainsi préalablement réunies ;
- à solliciter les versements de subventions municipales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à reverser à la Métropole les avances sur subventions municipales perçues et non engagées, dont la Ville de Marseille s'est engagée ci-dessus à maintenir le bénéfice au profit de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage :

- à poursuivre le suivi de l'état d'avancement sur le terrain des opérations de rénovation urbaine subventionnées par la Ville de Marseille, jusqu'à leur clôture comptable.
La Métropole ne peut pas être tenue responsable d'un défaut ou d'un retard dans l'exécution des travaux par les différents maîtres d'ouvrage ;
- à contrôler les justificatifs de dépenses des maîtres d'ouvrage et à les communiquer à la Ville de Marseille qui, après réception et contrôle, délivrera à la Métropole Aix-Marseille-Provence une validation écrite précisant le montant du mandat de la subvention municipale en résultant, autorisant ainsi la Métropole à en assurer, par anticipation, le versement aux maîtres d'ouvrage ;
La Métropole ne peut être tenue responsable d'une différence pouvant exister entre le montant de la demande de subvention faite par le maître d'ouvrage et le montant du mandat de la subvention municipale après instruction. A ce titre, la Métropole ne peut être redevable d'une quelconque somme à l'égard du maître d'ouvrage.
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par la Ville de Marseille les subventions municipales, dès réception de la validation écrite susvisée et ce, sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention municipale.

3 – MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

3.1 Les subventions municipales attribuées aux maîtres d'ouvrages seront versées au GIP MRU, pour les demandes des maîtres d'ouvrage reçues par le GIP avant le 31 décembre 2019, et à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les autres cas, ceux-ci étant chargés de reverser ensuite ces aides aux maîtres d'ouvrages bénéficiaires.

En investissement et en fonctionnement :

Le versement de chaque subvention allouée par opération interviendra, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération et au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'une demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou du GIP MRU, à laquelle sera joint un état récapitulatif des dépenses réglées, établi par le maître d'ouvrage de l'opération. Cet état sera attesté et signé conjointement par le comptable habilité (comptable public ou Expert-comptable selon le statut juridique de l'organisme maître d'ouvrage) et le représentant du maître d'ouvrage de l'opération.

Les états récapitulatifs de dépenses devront mentionner l'objet, l'émetteur de la facture, le montant, le mode de règlement, la date et les références du règlement.

Les demandes de versement qu'ils présenteront respectivement à la Ville de Marseille, seront signées :

- pour les demandes du GIP MRU par la liquidatrice du groupement,
- pour les demandes de la Métropole par son(sa) Président(e) ou son représentant

Ces documents seront transmis par courrier, en un seul exemplaire original, à l'adresse suivante :

Ville de Marseille
Direction Générale Adjointe à l'Urbanisme au Foncier et au Patrimoine
Direction des Ressources Partagées
40 rue Fauchier
13233 Marseille Cedex 20

3.2 Le versement des subventions municipales attribuées respectivement au GIP MRU et à la Métropole pour les opérations placées sous leur maîtrise d'ouvrage, se fera selon les mêmes modalités visées au 3.1.

4 – COMMUNICATION

Il est rappelé, notamment pour les travaux des maîtres d'ouvrage n'ayant pas démarré, que le soutien financier de la Ville de Marseille doit apparaître sur tous moyens de communication utilisés pour en informer le public (communiqués de presse, lettres d'information, publications ou site internet de la Métropole...).

Le logo de la Ville de Marseille devra être apposé sur tous panneaux ou bâches de chantiers pendant la durée des travaux et sur le site de ces derniers. Il sera également apposé sur les cartons d'invitation.

5 - DUREE DE LA CONVENTION

Afin de favoriser le bon achèvement et la clôture comptable des opérations subventionnées dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU engagé sur le territoire de la ville de Marseille, la présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.

En tout état de cause, les engagements du GIP MRU prendront fin à la clôture de sa liquidation et à la publication de celle-ci.

6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à son égard à l'initiative de l'une des autres parties. Cette résiliation interviendra de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant une mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet

La présente convention pourra également être résiliée par la Ville de Marseille, le GIP- MRU ou la Métropole de manière unilatérale et anticipée à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

7 – RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06.

Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

A défaut d'un tel accord dans un délai de deux mois à compter de la demande d'une des parties, chacune pourra saisir ledit tribunal.

8 – ANNEXES A LA CONVENTION

Annexe 1 – Tableaux détaillés des financements de la Ville de Marseille, pour le Protocole de Préfiguration du NPNRU par opération, à verser au GIP MRU et à transférer à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Fait à Marseille le
En trois exemplaires

Pour la Ville de Marseille Le Maire ou son représentant	Pour la Métropole-Aix-Marseille-Provence La Présidente Martine VASSAL
Pour le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine La liquidatrice Nathalie N'DOUMBE	

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LE GIP-MRU N°2018-81002
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PAR MAÎTRE D'OUVRAGE)
AVENANT N° 1

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable En € HT	Base subventionnable En € TTC	Montant € Subvention Ville	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Aides à verser au GIP MRU	Aides à transférer à la Métropole		Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
							Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU	Montant à transférer	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €		
Stratégie patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et de diversification	AMP	480 000,00	576 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	0	69 000,00	0	0	0
AMO projets durables	AMP	240 000,00	288 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	0	36 000,00	0	0	0
Stratégie de concertation et de communication	AMP	150 000,00	180 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	0	23 000,00	0	0	0
GUP / méthode et organisation	AMP	300 000,00	360 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	0	45 000,00	0	0	0
Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	AMP	250 000,00	300 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	0	38 000,00	0	0	0
Potentiel de développement économiques	AMP	250 000,00	300 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	0	38 000,00	0	0	0
Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale	AMP	70 000,00	84 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	0	11 000,00	0	0	0
Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville – GPMM	AMP	650 000,00	780 000,00	98 000,00	0,00	98 000,00	0	98 000,00	0	0	0
Copropriété Le Parc de la Rose / Etude pré-opérationnelle	AMP	100 000,00	120 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0	15 000,00	0	0	0
AMO PDS Corot – phase suivi animation du PDS – 1ère année	AMP	150 000,00	180 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	0	14 000,00	0	0	0
Le mail : Etude préopérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G et sur les commerces	AMP	100 000,00	120 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0	15 000,00	0	0	0
Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100 000,00	120 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0	15 000,00	0	0	0
La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100 000,00	120 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0	15 000,00	0	0	0
La Granière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100 000,00	120 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0	15 000,00	0	0	0
AMO PDS Kallisté – Phase suivi animation du PDS – 1ère année	AMP	150 000,00	180 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	0	14 000,00	0	0	0
Résidence Consolat : Etudes pré-opérationnelle copropriété	AMP	100 000,00	120 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0	15 000,00	0	0	0
AMO PDS Bellevue : phase suivi animation du PDS – 1ère année	AMP	150 000,00	180 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	0	14 000,00	0	0	0
S/TOTAL AIX-MARSEILLE PROVENCE		3 440 000,00	4 128 000,00	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	0,00

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LE GIP-MRU N°2018-81002
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PAR MAÎTRE D'OUVRAGE)
AVENANT N° 1

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable En € HT	Base subventionnable En € TTC	Montant € Subvention Ville	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU	Montant à transférer	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
Etude de programmation Centre Social de la Castellane	ERILIA	80 000,00	96 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0	40 000,00	0	0	0
Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude Technique / Etude peuplement Castellane	ERILIA	300 000,00	360 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	0	27 000,00	0	0	0
S/TOTAL ERILIA		380 000,00	456 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	0,00	67 000,00	0	0	0
Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etudes Techniques / Etudes peuplement Bricarde	LOGIREM	200 000,00	240 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0	18 000,00	0	0	0
Reconstitution de l'offre – Acquaviva – Acquisition Amélioration de 8 PLAI et 16 PLUS 4, 6, 8 rue du Dr Acquaviva 13004 Marseille	LOGIREM	3 841 000,00	4 052 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	0	240 000,00	0	0	0
Reconstitution de l'offre – Train bleu Construction neuve de 13 PLAI 107 rue longue des Capucins 13001 Marseille	LOGIREM	2 083 000,00	2 197 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	0	130 000,00	0	0	0
Reconstitution de l'offre ZAC Euromed Ilot 3C Euromed – VEFA VINCI - 19 PLUS 8 PLAI Angle 174 Bd de Paris/rue Chanterac 13002 Marseille	LOGIREM	3 926 000,00	4 142 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	0	270 000,00	0	0	0
Reconstitution de l'offre – Hauts de Massalia – Construction neuve de 10 PLAI 4 rue des Bessons 13014 Marseille	LOGIREM	1 198 000,00	1 264 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0	100 000,00	0	0	0
Reconstitution de l'offre – Montolieu VEFA EIFFAGE – 15 PLUS 4 PLAI 48 rue Montolieu 13002 Marseille	LOGIREM	1 152 000,00	1 206 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	0	190 000,00	0	0	0
Reconstitution de l'offre – Sainte Marthe VEFA AMETIS – 34 PLUS 34 PLAI 5, Chemin de Ste Marthe 13014 Marseille	LOGIREM	8 595 000,00	9 067 000,00	680 000,00	0,00	680 000,00	0	680 000,00	0	0	0
S/TOTAL LOGIREM		20 995 000,00	22 168 000,00	1 628 000,00	0,00	1 628 000,00	0	1 628 000,00	0	0	0
Concertation et Communication secteur Grand Centre Ville – GPMM	MRU	120 000,00	144 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0	18 000,00	0	0	0
Etudes urbaines et sociales Frais Vallon Petit Séminaire	MRU	350 000,00	420 000,00	23 000,00	6 900,00	16 100,00	13 280,20	2 819,80	0	0	0
AMO Sécurité	MRU	240 000,00	288 000,00	120 000,00		120 000,00	-	120 000,00	0	0	0
Maisons mobiles du projet - 3 projets (La Castellane, Frais Vallon, Grand Saint-Barthélemy)	MRU	390 000,00	468 000,00	72 000,00	21 600,00	50 400,00	0	50 400,00	3 211,20 €	0	0
Concertation / Communication Frais Vallon Petit Séminaire -	MRU	50 000,00	60 000,00	8 000,00	2 400,00	5 600,00	5 600,00	0,00	0	0	0
Etudes urbaines et sociales St Paul, Corot, Villecroze, Malpassé, Oliviers, Lilas	MRU	250 000,00	300 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	3 360,00	4 640,00	0	0	0
AMO PDS Corot – phase élaboration du PDS-	MRU	250 000,00	300 000,00	23 000,00	6 900,00	16 100,00	5 805,20	10 294,80	0	0	0

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LE GIP-MRU N°2018-81002
PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PAR MAÎTRE D'OUVRAGE)
AVENANT N° 1

Opération	Maître d'Ouvrage	Base subventionnable En € HT	Base subventionnable En € TTC	Montant € Subvention Ville	Total mandaté en €	Solde au 31/12/2019 en €	Montant à solliciter par le service liquidateur du GIP MRU	Montant à transférer	Provisions déjà perçues par le GIP MRU à reverser à la MAMP en €	Montant du titre à émettre par la Ville de Marseille au GIP MRU en €	Montant à clôturer en €
Concertation / Communication Grand St Barthélémy	MRU	50 000,00	60 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	2 537,60	5 462,40	0	0	0
Concertation / Communication St Paul, Corot, Villecroze, Malpassé, Oliviers, Lilas	MRU	50 000,00	60 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	1 400,00	6 600,00	0	0	0
Concertation Communication PRIR cadran Nord-Est L2	MRU	40 000,00	48 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0	6 000,00	0	0	0
Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine	MRU	500 000,00	600 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	5 283,30	27 716,70	0	0	0
AMO PDS Kallisté – Expertises complémentaires phase élaboration du PDS	MRU	80 000,00	96 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	1 497,60	10 502,40	0	0	0
Concertation / Communication Solidarité	MRU	50 000,00	60 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0	8 000,00	0	0	0
Accompagnement de la transition à la Savine	MRU	200 000,00	240 000,00	15 000,00	4 500,00	10 500,00	0	10 500,00	1 903,50 €	0	0
Complément d'études urbaines et sociales Bricarde-Castellane	MRU	350 000,00	420 000,00	23 000,00	6 900,00	16 100,00	16 100,00	0,00	0	0	0
Concertation / Communication St Antoine / La Bricarde / La Castellane -	MRU	100 000,00	120 000,00	15 000,00	4 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	0	0	0
Etudes urbaines et sociales Consolat – Mirabeau	MRU	150 000,00	180 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0	12 000,00	0	0	0
GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité) renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau	MRU	50 000,00	60 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0	8 000,00	0	0	0
Concertation / Communication Consolat-Mirabeau	MRU	50 000,00	60 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	0	8 000,00	0	0	0
Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	MRU	150 000,00	180 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0	12 000,00	0	0	0
Etudes urbaines et sociales Air Bel / compléments	MRU	100 000,00	120 000,00	6 000,00	1 800,00	4 200,00	4 200,00	0,00	0	0	0
AMO PDS Bellevue : phase élaboration du PDS	MRU	250 000,00	300 000,00	23 000,00	6 900,00	16 100,00	12 801,80	3 298,20	0	0	0
Etude urbaine et sociale Cabucelle -	MRU	150 000,00	180 000,00	8 000,00	2 400,00	5 600,00	5 368,00	232,00	0	0	0
S/TOTAL MARSEILLE RENOVATION URBAIN		3 970 000,00	4 764 000,00	477 000,00	64 800,00	412 200,00	77 233,70	334 966,30	5 114,70	0,00	0,00
TOTAL PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAIN		28 785 000,00	31 516 000,00	2 662 000,00	64 800,00	2 597 200,00	77 233,70	2 519 966,30	5 114,70	0,00	0,00

Reçu au Contrôle de légalité le 24 février 2021